COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 5 JUILLET 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE D' LAFON, PRÉSIDENT

Présents: 26. - Excusés: 3.

Nécrologie. - Le Colonel Léon Bouet, commandeur de la Légion

d'Honneur.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président; le défunt s'était très vivement intéressé à l'histoire de la ville de Domme où il repose de son dernier sommeil.

Félicitations. — M. l'abbé Grillon, nommé supérieur de l'Institution Saint-Joseph, à Périgueux ; — M. André Chastel, nommé chevalier de la Légion d'Honneur ; — M^{ma} Arlette Higounet, qui vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat sur le sujet suivant : « Les comptes de la taille et les sources de l'histoire de Périgueux au xive siècle » ; — M. Alain Roussol, nommé assistant au Musée archéologique de Bordeaux (Préhistoire).

Entrées d'ouvrages et de documents. — Secret (Jean), Guide du Périgord, 10° éd., Périgueux, impr. Périgourdine, 1962 ; in-8°, 80 p., ill. (Ed. du S.I.P.) ; — Les pcintures murales de l'église de Besse. (Extr. des Actes du Congrès tenu à Villeneuve-sur-Lot par la Fédération historique du Sud-Ouest.), S.I.n.d., 4 p. ; hommage de l'auteur ;

Prospectus de la Société anonyme du Recueil Sirey, Paris, s.d.: in-8" obl., 12 p., ill.; — Charliac (H.), Une vie tourmentée, J.-Bte Sirey: Paris, éd. Sirey, 1962; in-8°, 55 p., 3 pl.; don de M. Jean Lassaigne;

Ponceau (M. et G.), Deux églises de l'ancien diocèse de Périgueux [Cavarc et Saint-Dizier, auj. dans le Lot-et-Garonne]. (Extr. des Actes du Congrès sus mentionné.) S.I.n.d., 4 p. et plan; — Coupe et élévation de la charpente du clocher de l'hôtel de ville de Périgueux [XVIII" s.]; copie d'un dessin aux Archives de la Gironde; — Plan, élévation et détails de la chapelle Saint-Rémy, à Auriac-du-Périgord; hommage des auteurs;

Coupures du Figaro, de juin 1962 (vente du château de Lortal et émis-

sion radiophonique sur le Périgord) ; don de M. P. Jouanel.

Revue bibliographique. — L'Information archéologique, juin 1962, annonce que l'Institut d'art préhistorique de l'Université de Toulouse organise en juillet un stage et des fouilles au porche de Rouffignac : le 19 août, les Amis et Naturalistes de la vallée de la Vézère fiendront leur assemblée générale et visiteront le châtéau de l'Herm ; il y aura un salon de peintures et de dessins préhistoriques et folkloriques dans la salle des fêtes de Rouffignac.

Dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, 1er trimestre 1962, M. le Président a retenu les notes de philologie gersoise, de M. II.

La Revue du Libournais, 2º trimestre 1962, proteste contre la destruction, officiellement approuvée, de l'église des Cordeliers de Libourne; M. J.-A. Garde, La Vierge et l'Enfant dans la peinture et la sculpture, a trouvé, dans la Vierge de Saint-Denis-de-Pile, une réplique frappante de la Vierge à l'Enfant de Saint-Léon-sur-Vézère.

Le 2º fasc. 1962 du Bullelin de la Société des Etudes du Lot est consa-

cré à son 90° anniversaire,

L'Histoire d'Ans et de Glain occupe une partie du Jome LXXIV, 1961. du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois ; l'auteur, M. François Granville, traite de l'origine du nom de lieu Ans, p. 41 ; les formes vulgaires sont Ans, Anz aux XIº et XIIº siècles; en latin, Antia. Les toponymistes rattachent Ans au nom propre germanique Anso, hypothèse d'autant plus acceptable qu'il existait là une importante curtis. Pour M. Herbillon, il s'agirait du mot germanique Ans (= faite d'une colline). l'eut-on rapprocher l'Ans de la Dordogne de celui du pays wallon?

Communications. — Mme Higounet a bien vouln nous adresser le sommaire de sa thèse d'histoire démographique de Périgueux (voir cidessus). Elle se propose de venir des la rentrée d'octobre assister à une des séances de la Société, pour dégager les principales conclusions de ce grand travail auquel le jury de la Sorbonne a accordé l'équivalence de la thèse complémentaire de doctorat d'Etat, ce qui est la plus grande récompense qu'il pouvait donner.

M. Jean Lachastre a effectué dans l'été 1961 des recherches protohistoriques à Domme, il nous a fait parvenir un premier rapport sur les résultats encourageants de ses prospections qui sera publié dans le Bulletin.

Le 18 juin, M. le Secrétaire général a été averti que le tumulus de Saint-Géry allait être aménagé en cave ; il a aussitôt prié M. le D. Jean transsen de se rendre sur les lieux pour voir ce qu'il en était.

Effectivement, écrit notre collègue, la butte a été éventrée par son propriétaire », M. Biale, « une large tranchée a été faite à la pelle méca-

nique, depuis le centre jusqu'à la périphérie.

e Pour aufant que j'ai pu en juger, il s'agit d'une motte féodale analogue à celle du Château-Merle, commune de Saint-Germain-du-Salembre ».

Notre correspondant a joint à sa lettre un premier relevé stratigraphique d'où il résulte que la butte défensive de Saint-Géry, couronnée d'un ouvrage en bois convert de tu'les, aurait été deux fois ravagée par le feu et reconstruite une troisième fois, après surélévation.

Le sol ancien ne semble pas avoir été atteint par la pelleteuse, les

débris de poterie récoltés paraissent tous du 1er millénaire.

M. Gaussen se promet d'ailleurs de revenir à Saint-Géry pour une visite plus détaillée.

M. Lavergne exprime le regret que les lois des 27 septembre 1941 et 21 janvier 1942, complétées par les arrêtés ministériels des 17 février et 22 mars 1942, restent si souvent lettre morte. Dans le cas du tumulus dont il s'agit, non inscrit à l'inventaire des sites on des monuments historiques, aneun moyen n'était fourni de le protéger contre le vandalisme d'un propriétaire insensible au charme de cette petite butte plantée à l'entrée du bourg.

M. Jean Secret évoque un cas analogue : celui de la motte de Notre-Dame-de-Sanilhac, saccagée à plusieurs reprises, sans utilité pour l'archéologie.

M. Secondat montre quelques photos prises par M. Fargues : la serrure monumentale du château de Lanquais, un écusson de la maison de la Brande, à Faux, et sous divers angles, la petite église Saint-Hilaire, au cimetière de Trémolat, dont la ruine est probable à plus ou moins bref

M. Jean Secret a appris qu'entre le Moustier et Plazac, auprès d'une fontaine chaude, auraient été ramassées des amphores et des tegulæ gallo-romaines.

M. Secondat pense qu'il s'agit d'une importante source, captée récemment par un syndicat intercommunal d'adduction d'eau; il se rensei-

gnera sur ces trouvailles.

M. le Vice-Président a pu apprécier la magnifique restauration dont l'église de Saint-Leon-sur-Vézère a fait l'objet. Des fouilles opérées dans le chœur onl permis de retrouver une pierre d'autel romane et des traces de gallo-romain : tuiles et cubes de mosaïque ; à noter encore le mur de souténement, vraiment cyclopéen, de l'édifice du côté de la rivière.

En ce qui concerne les fresques de la chapelle du Cheylar, à Saint-Genies, les services des Beaux-Arts viennent de remédier au long abandon qui avait pour ainsi dire effacé cet ensemble de si grand intérêt : tous les repeints ont été élimines et bien des détails remis en valeur ; ce qui permet à M. Jean Secret d'énumérer les diverses scènes du Nouveau Testament ou de l'hagiographie traitées par le peintre du xive siècle.

Notre collègue présente ensuite deux impressions rarissimes du xviº siècle qu'il destine au musée du château de Monbazillac ; leurs titres sont:

Cantique/ de victoi/re par lequel on/ peut remarquer la ven/ gence que Dieu a prise dessus ceux qui/ voulaient ruyner son église et la France/ par Loys d'Orléans.

Paris. Robert le Mangnier, 1569 ; 16 p. de format 10 × 15 cm ; Allegresse/ de la France pour/ l'heurense victoire/ oblenue entre Coignac/ et Chasteauneuf, le 13 de mars 1589, contre/ les rebelles calvinistes,/ par M. Armand Sorbin, Docteur en théologie et prédicateur du rou;

Paris, chez Guillaume Chaudière, 1659 ; 16 p. de format 16.5 × 16.

M. Jean Lassaigne, en qualité de l'un des doyens des collaborateurs du Recueil Sirey, annonce que la Société des éditions Sirey fêtera cet été le bi-centenaire de la naissance du juriste sarladais qui l'a fondée. Jean-Baptiste Sirey : la Société historique et archéologique du Périgord ne saurait rester indifférente à cette commémoration, elle publiera dans son Bulletin le compte rendu fait par M. Lassaigne, de l'opuscule de M. Charliac publié à cette occasion (voir aux Entrées).

M. le D^{*} Lafon ajoute une observation.

M. Guy Ponceau signale que des traces de peinture à fresque ont été décelées dans la nef et à l'extérieur du bras N, du transept de l'église de Chancelade : il reviendra sur cette décoration qui comporte des motifs el des personnages. (Voir aux Entrées pour les autres communications de notre laboricux collègue.)

M. le Dr Lafon fait le tour des petites plaines d'alluvions, ou « riviè-

res.», échelonnées, le long de l'Isle, entre l'Arsaut et le Toulon, et dont les anciens titres de Périgueux nous ont conservé le souvenir.

M. Secondat confirme qu'en dialecte, ribieiro a le sens de vallon, et

même de vallée sèche.

Admissions. — M. André Chauffriasse, sous-chef de gare, 17, rue Pierre-Sémard, Périgueux ; présenté par MM. Célerier et Roussot-;

Mue Ghislaire Devaux, 8, rue de Campniac, Périgueux ; présentée par

Mile Dupuy et M. Morquin ;

M. et M^{me} Fautras, « Mon Périgord », la Force ; présentés par MM. P.

Jouanel et Coq;

M^{me} Gilberte Gallas, 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine ; présentée par MM. J. Verliac et Secret.

Le Secrétaire général,

Le Président,

G. LAVERGNE.

Dr Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 2 AOUT 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE D' LAFON, PRÉSIDENT

Présents: 15. - Excusés: 5.

Félicitations. — M. Dominique Lassaigne qui vient de soutenir brillamment devant la Faculté de Droit de Paris, sa thèse de doctorat sur les assemblées de la noblesse de France aux xvii et xviii siècles ; le jury en a proposé l'impression par les soins du C.N.R.S. (mention très bien) ; — M. Jean Secret, promu officier du Mérite touristique.

Remerciements. - Mile Ghislaine Devaux.

Entrées d'onvrages et de documents. — Coupure du journal Combat, du 26 juillet 1962, concernant la nouvelle loi sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France; — couverture de l'Indicateur Lagrange, février 1962, représentant le château de la Roque-Meyrals; — page de Sud-Onest-dimanche, du 29 juillet 1962, avec l'article de M. Jean Ladoire sur la petite ville de Brantôme; — Carronsel, n° 65, novembre 1961, contenant l'article du docteur R. Deguiral, Vocation du Périgord; don de M. Lavergne;

Table des illustrations parues dans le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, de 1874 à 1960 : un registre cartonné de

195 × 268 mm.: don de l'auteur, M. Lavergne.

Des remerciements sont adressés au donateur.

Revne bibliographique. — Dans Vieilles maisons françaises, juillet 1962, André Maurois décrit sa demeure d'Essendiéras, par Saint-Médard-d'Excideuil; le même n° donne une notice sur le château de la Cousse, à Coulaures.

Le Bulletin de la Société préhistorique française, janvier-février 1962,

publie un important article de M. Coffin, sur Les instruments perforés du Musée de Libourne ; l'enquête a été étendue à tous les départements

de l'Ouest et du Sud-Ouest (carte de répartition).

Toujours intéressants Mélanges de philologie gersoise par H. Polge, dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, 2º trim. 1962 ; et dans le même ordre d'idées, le compte rendu, par M. Cuzacq, du livre d'Osmin Ricau, L'histoire des noms de Bigorre, 2 éd., Bordeaux, 1961.

Correspondance. — Le Comité régional de Vieilles Maisons françaises invite la Société à la promenade du 8 septembre prochain ; au pro-

gramme, visite de plusicurs châteaux des bords de la Dronne.

M. le Président a reçu de M. P.-H. Mitard, président du Groupe d'archéologie antique du Touring - Club de France, une lettre au sujet de la création en Périgord d'une équipe de ce groupe. Le but recherché est de développer chez les jeunes le gout de la recherche archéologique, notamment de la fouille, sans pour autant vouloir contrarier on concurrencer les travaux des sociétés savantes comme la nôtre.

« Les membres de cette équipe seront, à n'en pas douter, des membre de votre Société en puissance, car, si les résultats de leurs trayaux le méritent comme nous l'espérons, ils ne manqueront pas de souhaiter d'en faire part à leurs collègues de la région, et de les confronter avec

les travaux de ces derniers... »

M. Lavergne craint que ce souhait ne reste platonique.

M. Jean Secret s'était étonné que le groupe périgourdin d'archeologie antique du T.C.F. se fût constitué sans que la Société historique et archéologique en cût été avisée, il est sans doute pour quelque chose dans la mise au point tardive de M. Mitard. Il ajoute que dans certains départements, ces équipes ont déjà fait d'excellent travail.

Communications. - De la part de M. Léon Guthmann, M. Lavergne donne connaissance d'un article de M. Robert Brichet, paru dans La Construction moderne, 1962, nº 3. Il a trait à la restauration, par le service des Monuments historiques, de trois églises du département :

Agonac, Cherval et Fontenilles-d'Aygueparses.

Au sujet du choix fait de cette dernière église, qui ne sert plus qu'un jour dans l'année, celui de la Toussaint, M. Secret fait des réserves. Selon lui, le programme des travaux de restauration à effectuer aux édifices du culte devrait être établi après entente entre l'architecte en chef et les bureaux de l'évêché, afin de n'y comprendre que les églises dignes d'intérêt desservies et fréquentées d'une façon régulière.

M. Lavergne dépose sur le bureau la table, qu'il est en train d'achever, des illustrations parues dans le Bullelin, de 1874 à 1960. Elle remplacera la table méthodique de L. Benoit publice en 1906 ; trois index alphabétiques, noms de lieux, noms de personnes, mots vedettes, facili-

terent beaucoup les recherches.

M. Saint-Martin dit qu'il a fait le même travail pour les planches publiées dans les Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne. A ce propos, M. Lavergne ouvre une parenthèse : la gravure consacrée dans ce périodique au château de Fénelon représente, non pas ce château, mais celui de Salignac.

Même confusion s'est produite, remarque M. Saint-Martin, dans lu

Guyenne illustrée et le Périgord illustré.

Notre collègue fournit la preuve qu'après la confiscation du comté de Périgord par Charles VI (1400), les armoiries des anciens comtes : « de gueules à 3 lions d'or lampassés, armés et couronnés d'azur », sont restécs en usage. Au sceau de 1468, reproduit dans la Sigillographie du Périgord, on peut ajouter la gravure du Tableau des provinces de France, d'Alcide de Bonnecaze, 2° partie (1663), p. 383, ainsi que l'écusson colorié de la province de Périgord, dans la carte du gouvernement général de Guyenne et Gascogne, par Nicolas de Fer (1711). Ainsi le blason des Talleyrand-Périgord, descendants des anciens comtes, que l'administration préfectorale a adopté il y a quelques années déjà, serait en quelque sorte traditionnellement reconnu comme celui du Périgord.

M. Jean Secret signale les patientes investigations que poursuit aux Archives de la Gironde son ami le professeur Roudier. Grâce aux minutes des notaires, il vient de donner un large aperçu des rapports artistiques établis, à l'époque de la Renaissance, entre Bordeaux et l'Agenais. Il prépare un travail analogue pour le Périgord et déjà, il a fait tenir à notre vice-président une première liste d'artistes ou d'artisans originai-

res de la Dordogne qui ont travaillé à Bordeaux.

M. Jean Secret montre à l'assemblée un dessin montmartrois de Willette, assez lestement allusif au Sacré-Cœur d'Abadie, l'architecte de

Saint-Front de Périgueux.

M. Dominique Lassaigne a trouvé aux Seiglières, commune du Change, à droite du chemin qui va du bois de Graveau aux Chabannes, dans les déjections d'un terrier, la pointe conique d'un fort bel outil en pierre polie. S'agit-il d'un fragment de hache? L'inventeur croit plutôl à un coutre.

M. Lavergne donne lecture de l'étude qu'en collaboration avec le professeur Dujarric de la Rivière, il a consacrée à Jean Bouilhac (1691-1769), médecin périgordin à la Cour de Louis XV. Ce personnage avait pour frères un juge de Montignac, anobli par Louis XV, et un abbé de Sonillac. La faveur dont il jouissait auprès du roi et du dauphin de France lui valut des inimitiés féroces, notamment celle du médecin philosophe La Mettrie.

M. Dominique Lassaigne demande si cette inimitié n'avait pas des raisons doctrinales. M. Lavergne pense plutôt qu'elle procède d'une jalousie bien humaine, La Mettrie ayant poursuivi de ses sarcasmes

tous les médecins « arrivés » de son époque.

L'article sera publié dans le Bulletin.

M^{me} Soudois de Bord dit qu'un portrait du médecin Bouillac est conservé dans une famille de la région.

M. Jean Secret ajoute une observation.

Admissions. — M. Amédée Deschamps, Saint-Jean-de-Côle (Dordo-gne) ; présenté par le Dr Jean Durieux et M. J. Secret ;

M. l'abbé d'Abadie d'Arrast, vicaire à Thiviers (Dordogne) ; présenté

par le P. Grillon et M. J. Secret.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE,

Le Président,

Dr Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 1962

PRÉSIDENCE DE M. LE DE LAFON, PRÉSIDENT

Présents: 27. - Excusés: 6.

Nécrologie. — M. Jules Brunet, maire de Ribérac et longtemps député de cet arrondissement.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M. l'abbé Jardel, nommé curé-archiprêtre de Bergerac, — M. l'abbé Chassaing, nommé curé-doyen de Montpon —, M. Henri Crassat, élu maire de Ribérac.

Remerciements. - M. Deschamps, M. et Mone Fautras.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publ. par H. Duplès-Agier; Paris, Vve Renouard, 1874; in-8°, LXXII - 429 p. (Publ. de la Société de l'Histoire de France); don du D' Lafon;

Valette (Jean), L'enregistrement des actes de toute nature à Madagascar. (Extr. du Bulletin de l'Académie Malgache.) S.I.n.d., in-4°, 16 p. : hommage de l'auteur :

L'Essor Sarladais, du 20 juillet 1962, donnant le comple rendu de

l'Exposition d'art roman en Périgord ; envoi anonyme ;

Exposition. L'Art roman en Périgord. Photos de Jacques Lagrange. Texte par Jean Secret; Périgueux, impr. du Centre, 1962; in-8° obl., 8 p., ill.; don de M. Jean Secret;

Notes et documents (Extr. de *Population*, 1961, n° 4 et 1962, n° 2) ; 2 fasc. in-8° de 24 et 22 p., auxquels a collaboré le D^r J.-N. Biraben ; hommage de l'auteur.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de

la Société.

Revue bibliographie. — Le Bulletin monumental, 1^{rt} trimestre 1962, publie un important article de M. R. Chappuis, Géométrie et structure des coupoles sur pendentifs dans les églises romanes entre Loire el Purénées.

Le Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques, année 1960, comporte deux forts volumes où sont publiés les mémoires présentés au congrès des Sociétés savantes tenu à Chambéry et Annecy; parmi ceux-ci, plusieurs ont retenu l'attention de M. le Président:

Noms des routes et des chemins dans le midi de la France au Moyen Age, par M^{mo} Gilles-Guibert, qui n'a pas corrigé ses épreuves avec assez de soin ;

Les roules médiévales coı̈ncident-elles avec les voies romaines ? par M. Imberdis, qui conclut par la négative ;

L'hôtellerie anxiliaire de la route. Notes sur les hôtelleries toulousaines au Moyen-Age, par M. Wolff;

Chemins médiévaux en Poitou, par M. de La Coste-Messelière :

Les plus anciennes mentions des moulins hydrauliques industriels et des moulins à vent, par Mme Bautier ;

Les premiers Grailly et la tombe de Pierre I de Grailly à Uzeste, par M^{me} Gardeau et M. Trabut-Cussac ;

L'imprimerie à Angoulême aux XV° et XVI° siècles, par M. Desgraves.

Les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrat, 1. XC, 1961. contiennent la Bibliographie de l'histoire de Cambrai et du Cambrésis de 1950 à 1960 ; certains numéros concernant Fénelon :

Carcassonne (Ely). Fénelon, l'homme et l'œuvre ; Paris, Halier-Boivin.

1955 :

Chérel (Alb.), L'actualité de Féneton, dans Actes de l'Académie de Bordeaux, 1955, pp. 33-38;

Gore (Jeanne-Lydie), L'Ilinéraire de Fénelon : humanisme et spiri-

tualité ; Paris, P.U.F., 1957 ;

Lombard (A.), Fénelon et le relour à l'antique au xvin siècle ;

Neuchâtel (Suisse), 1954.

Dans le Bull, de la Socié!é des Antiquaires de Picardie, 4º trim. 1961, une richesse des archives amiénoises, Les inventuires après décès, fait

l'objet d'un bel article de M. Labarre.

Périgord moun païs, juin-août 1962, rend compte sous la plume de Gilbert Privat du livre de Géraude, Périgorde ; Géraud Lavergue recense les Poteries et faiences du Périgord; un nouveau roman de Guy de Lanouve, Cocolou, illustré par Lucien de Maleville, est en souscription chez Louis Soulange, 20, rue de l'Odéon, Paris, au prix de 16 NF, C.C.P. Paris 15.997.38.

M^{lle} Marqueyssat révèle l'identité de Géraude, dont les souvenirs de collégienne à Périgueux sont d'une agréable lecture : c'est une demoiselle

Loumier.

Dans le « Bulletin historique » que M. Jacques Godechot consacre à la période révolutionnaire et impériale (Revue historique, juillet-septembre 1962), il est fait une grande place à l'ouvrage de Renzo de Felice, Note e riverche su gli z Illum nati » e il mistivismo revoluzionario (1789-1800); Rome, 1960; in-8°, 239 p.

L'auteur traite de Suzette Labrousse, de l'évêque constitutionnel Pontard, ainsi que du siennois Ottavio Cappelli, principal chef de la secte du « Nouvel Israël » en Avignon et qui fut condamné et exécuté à Rome, le 29 janvier 1800; il n'est pas impossible qu'il ait rencontré lorsqu'elle était à Rome notre Suzette Labrousse. (Signalé par M. Noël

Becquart.)

Communications, - M. Jean Secret tient à souligner que l'exposition de Sarlat, « l'Art roman en Périgord », est due à la seule initiative de Jacques Lagrange, c'est lui qui l'a financée sans grande chance de rentrer dans ses frais. Quelques objets mobiliers appartenant à des églises sarladaises, mais généralement d'une autre époque, ont été joints à un ensemble de photographies dues à notre collègue et qui témoigne des richesses mal connues du Périgord roman.

Notre vice-président rend compte de ses récentes visites aux châleaux de la Meyfrenie, à Verteillac, de la Rochebeaucourt, du Bourbet.

à Goûts-Rossignol, de Longa ; il en montre des photographies.

Il annonce que depuis cette année, une partie de l'intérieur du château d'Hautefort sera ouverte aux visiteurs : des tapisseries et de beaux meubles y sont exposés ; la chapelle a fait l'objet d'une remise à neuf.

M. Jean Secret revient sur la mise au jour, dans l'église de Chancelade, de traces de peintures murales ; elles ont apparu par places au cours du déplâtrage de la nef entrepris par le nouveau curé, le Père Mazeau. D'après les photographies prises de ces fragments, il est difficile de se faire une idée nette des scènes représentées et de la date de leur exéculion. Une tête de Christ, nimbé, assez imposante, a fait l'objet d'un

calque de M. Guy Ponceau, Mmo Ponceau le présente à l'appui de la

communication de M. Secret.

Notre vice-président signale, à l'église de Saint-Amand-de-Belvès, une Vierge à l'enfant du xvir siècle et un Saint Roch ; et à Vaunac, un petit oratoire où il a relevé l'inscription ;

1774. STA MARIA ORA PRO NOBIS

SI LE NOM DE MARIE DANS TON CŒUR EST GRAVE NE T'OUBLIE EN PASSANT DE LUI DIRE UN AVE

Marsac lit une note dont elle est l'auteur sur la personnalité du

baron de Gageac ; elle sera publiée dans le Bulletin.

M. Secondat présente la photographie, communiquée par M. Fargues, d'une pierre sculptée provenant de l'ancienne église de Saint-Capraise : c'est un écu au bâton de saint-Jacques posé en pal, accosté de coquilles de pèlerins ; notre collègue incline à croire que cette pièce

ornail le socle d'une statue de saint Jacques le Majeur.

M. Lavergne a trouvé dans les papiers de la Société la copie d'une lettre adressée par l'abbé Bellet, chanoine de Cadillac, au secrétaire de l'Académie de Bordeaux, le 30 novembre 1738 ; elle relate une visite à la Chartreuse de Vauclaire et, bien qu'utilisée en partie par le M^{ist} de Fayolle, dans son étude sur les boiseries de ce monastère, ainsi que par M. Paul Courteault, dans son article biographique sur l'abbé Bellet, elle reste curieuse par certains détails négligés par ces auteurs et par la peinture qu'elle nons offre des occupations assez profanes qu'avaient à l'époque les principaux officiers de l'ordre.

L'excursion archéologique du dimanche 23 septembre, après-midi, comportera la visite de Clermont-de-Beauregard, du château de la Gaubertie et du musée récemment installé au château de Monbazillac par les soins de notre vice-président, M. Jean Secret; un vin d'honneur sera offert aux participants par la direction de la Coopérative vinicole de Ber-

gerac, propriétaire actuelle du château.

Admission. — M. Georges Pineau, architecte D.P.L.G., professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Saigon, Building Laregnères, Saigon (Vietnam) et 60, rue Gambetta, Périgueux; présenté par MM. Dedin Lasportas et Monnet.

Le Secrétaire général, G. Lavergne. Le Président, Dr Ch. LAFON.

PRESENCES AUX REUNIONS

Marsac (3), Médus (2), Ponceau (2), la Ctesse de Saint-Périer (1), Soudois de Bord (1), Villepontoux (2);

Miles Barnier (2), Corchand (1), Mallet (1), et Marqueyssat (1);

MM. Ardillier (1), d'Artenset (1), P. Aublant (3), Bardy (1), Becquart (1), Borias (1), Bouchereau (1), Boyer (1), Célerier (1), Chantal (1), Coq (1), du Sorbier (1), Fautras (1), P. Jouanel (2), le Dr Lafon (3), D. Lassaigne (1), J. Lassaigne (2), Lavergne (3), Michéa (1), Monnet (2), Saint-Martin (2), Secondat (2), J. Secret (3), Villepontoux (2).

Excuses: MM. d'Artenset (1), Becquart (1), Esclafer (1), Coq (1), P. Jonanel (1), Secondat (1), M^{llo} Mallet (1), M. et M^{mo} Guillo (1), M. et M^{mo} Ville-

pontoux (1).

UN BICENTENAIRE

JEAN-BAPTISTE SIREY

(25 septembre 1762 - 4 décembre 1845)

« Il était une fois un curé de campagne qui, après avoir été vicaire général d'un évêque marié, obtint du Pape l'autorisation d'épouser lui-même une jeune fille, belle, riche et d'illustre famille. Devenu juriste à la suite d'un long procès qui faillit lui coûter la vie, son nom demeure attaché à une œuvre créée par lui depuis plus de cent cinquante ans et il ne se passe pas de jour qu'il ne soit prononcé dans quelque prétoire par un avocat soucieux d'appuyer sa plaidoirie sur la jurisprudence ou la doctrine... » Cela paraît un conte de fée et c'est pourtant une histoire vécue, relle de Jean-Baptiste Sirey, dont un excellent récit nous est donné par M. Charliac, conseiller à la Cour d'appel de Paris, dans un ouvrage très agréablement présenté 1.

On ne saurait trop conseiller la lecture de ce petit livre à tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre Périgord. Jean-Baptiste Sirey est une de nos gloires locales et sa vie est pleine d'aventures qui la font ressembler à un roman qui serait un roman de froc et

d'épée, de robe et même d'amour.

Avec beaucoup de talent, M. le Conseiller Charliac, soucieux « d'approcher cette insaisissable mais permanente vérité humaine qu'un magistral doit toujours rechercher », s'est efforcé, « sous la célébrité du juriste dont le nom s'est perpétué, de découvrir Sirey avec son mystère personnel, ses défauts certes, mais doué de grandes qualités de cœur, les seules valables après tout ». Il a utilisé pour cela un très remarquable Eloge de J.-B. Sirey, prononcé le 16 décembre 1920 à la conférence du stage des avocats, à la Cour de Cassation, par Me André Léger, certains documents curieux des Archives nationales et même le Bulletin de la Société scientifique et historique de la Corrèze. Quel dommage qu'il n'ait pas poussé ses investigations jusqu'aux ouvrages consacrés à l'évêque Pontard. notamment celui de M' Lacape, et au Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, dans lequel il aurait trouvé en 1938 et 1939 l'étude magistrale et véritablement définitive de M. le Docteur Lafon sur le procès de Lambertye, Pipaud des Granges, Moulin et Sirey! Signalons cependant tout le mérite de ce petit

Une vie tourmentée. Jean-Baptiste Sirey, Paris, éd. Sirey, 1962; in-8°,
 55 p., 3 pl.

83

livre qui est le premier consacré exclusivement à la vie de Sirey et qui vient à son heure, puisque le fondateur du fameux Recueil des lois et des arrêts, qui paraît encore sous son nom, est né à Sarlat le 21 septembre 1762... il y a donc deux cents ans.

Fils d'un greffier au présidial qui n'était riche que de quatorze



Cliché Jacques.

enfants, Jean-Baptiste Sirey choisit l'état ecclésiastique et se trouvait, à 27 ans, curé de Doissat, petit village juché sur un coteau près de Belvès. Comme pour bien d'autres, la Révolution bouleversa sa vie.

La Constitution civile du clergé qu'il accepta avec enthousiasme fit de lui, dès l'élection de Pontard à l'épiscopat, le 17 avril 1791, le vicaire général de cet étrange évêque, envoûté par l'illuminée Suzette Labrousse, et qui finit lamentablement après s'être marié deux fois.

C'est l'époque des illusions généreuses et des rêves de fraternité. Sirey entre à la « Société des Amis de la Constitution de Périgueux ». Sous sa présidence est planté un arbre de la Liberté sur « la Pelouse » (31 mai 1792), et le vicaire général en profite pour développer ses conceptions hardies sur l'élection des prêtres

par la population de chaque paroisse.

Il arrive même qu'un jour, le 2 décembre 1792, les « Amis de la Constitution », devenus « Amis de la Liberté et de l'Egalité », décident de voter une adresse à la Convention pour lui proposer l'envoi d'une force armée recrutée parmi les patriotes du département, afin de sauvegarder la liberté de ses délibérations qui paraissait alors menacée par la faction de Marat, Dans quel guépier allaientils ainsi s'engager ?

Sirey, instigateur et probablement rédacteur de cette adresse, est chargé de la porter à Paris. Mais, dès son arrivée et après avoir pris contact avec les conventionnels périgourdins (notamment Charles de Peyssard et Lamarque), il mesure combien on était loin, sur les bords de l'Isle, de l'atmosphère tumultueuse de la grande assemblée révolutionnaire engagée à fond dans le procès de Louis XVI et déjà dans la lutte à mort entre la Montagne et la Gironde.

Avec sa finesse sarladaise, Sirey manœuvre, conserve l'adresse qu'il dévait déposer et fait approuver son attitude dès son retour. Mais, à Périgueux aussi, la température a monté de plusieurs degrés pendant son absence: l'émissaire paraît déjà suspect de modérantisme aux yeux des extrémistes du moment, selon l'éternelle loi de toutes les révolutions.

Se sentant menacé, Sirey renonce à l'état ecclésiastique au début de 1793 et s'engage dans le bataillon des volontaires de la Dordogne partant pour réprimer l'insurrection vendéenne. Combien, ainsi, ont échappé aux vengeances de leurs adversaires sous les plis du drapeau de la République! Mais la malchance s'en mêle. Le bataillon de la Dordogne est encerclé et les survivants ne sont relâchés par les Vendéens que sur la promesse de ne plus porter les armes contre eux.

Peu de temps après son retour à Périgueux, Sirey, rayé de la Société populaire, est accusé de « fédéralisme », crime inexpiable à ce moment-là, et incarcéré avec son collègue Montet-Lambertye, autre vicnire général de Pontard, Pipaud des Granges, ancien président du club des Amis de la Constitution et Moulin, J.-B. SIREY 85

ancien commissaire du Pouvoir exécutif au Tribunal criminel de la Dordogne, lous révolutionnaires de la première heure.

« Mais, dit M. Charliac, les prisonniers conservaient à Périgueux des amis et partisans nombreux: Sirey osait tenir sur ses accusaleurs des propos très verts; il proclamait que, « dans l'agitation, les matières fécales surnageaient » et il ajoutait ironiquement: « Patience, patience, mes amis! ». Il relevait ainsi le courage de tous; des mouvements se manifestaient dans la ville... »

Transférés à Limoges, les inculpés sont ensuite, par ordre du Comité de sûveté générale, conduits à Paris pour être jugés par le Tribunal révolutionnaire et ce n'est qu'après dix-huit mois de détention, pendant lesquels s'était produit le coup de théâtre du IX Thermidor, que le procès se déroula devant cette redoutable

juridiction.

Tous les détails de cette affaire ont été, nous l'avons dit, lumineusement exposés par le D^r Lafon. M. le Conseiller Charliac y consacre à son tour quelques pages dans lesquelles il souligne l'énergie et la combativité de Sirey qui a eu le bonbeur d'avoir comme témoin à décharge Jacques de Maleville, alors membre du Tribunal de cassation, avant de devenir l'un des auteurs du Code civil.

Maleville, de Domme, avait sans doute pressenti la valeur de Sirey, de Sarlat, qui deviendra l'un des commentateurs de son œuvre. C'est grâce à lui que l'ancien curé de Doissat put bénéficier d'un acquittement, alors que ses trois co-inculpés portaient leurs têtes sur l'échafaud.

Que va devenir Sirey après dix-huit mois d'une cruelle détention? Sa première réaction est un acte courageux. Il consacre ses premières semaines de liberté à la rédaction d'un livre, paru à la fin de l'année 1794, chez Dupont et chez l'auteur, 238, rue Nicaise, à Paris, qui dénonce les abus du Tribunal révolutionnaire et constitue un violent réquisitoire, encore d'actualité, contre les juridictions d'exception.

Ce livre cut un grand retentissement. Il aurait pu faire jeter à nouveau Sirey en prison et, au contraire, il le fit engager comme employé au Comité de législation de la Convention sur la recommandation de Merlin de Douai, le « prince des jurisconsultes français », qui, ayant apprécié rapidement en Sirey d'éminentes qualités de juriste, lui trouva ensuite un emploi d'adjoint au directeur de la division criminelle du ministère de la Justice.

Sirey est spécialement chargé de l'examen des dossiers d'émigrés, tâche écrasante, puisque 150.000 Français environ avaient passé la frontière et qu'un certain nombre de nobles demeurés en France s'étaient vu appliquer des confiscations abusives. Parmi 86 J. LASSAIGNE

les nombreuses affaires dont il doit s'occuper, se trouve celle du marquis de Lasteyrie du Saillant, neveu par alliance du grand Mirabeau. Le marquis vient, assisté de sa fille, la jolie Joséphine, et celle-ci, beaucoup mieux que son père, plaide auprès de l'ancien curé de Doissat, une requête en restitution des biens qui avaient appartenu à sa famille. Ses arguments étaient sans doute satisfaisants puisqu'elle obtient satisfaction et elle est si séduisante que Sirey s'en èprend follement. Et comme à ce moment tout est possible, voilà que le Pape, venu à Paris pour sacrer Bonaparte, accorde à l'ancien vicaire de Pontard une dispense lui permettant de faire bénir par l'Eglise son union avec Joséphine de Lasteyrie 2.

Alors s'ouvre pour Sirey, avec un bonheur conjugal parfait, une vie de travail sans repos ni répit, car on n'épouse pas une Lasteyrie du Saillant pour végéter dans un emploi de bureau mal rétribué!

Avoué à la Cour de cassation des l'an VIII, avocat à la même Cour en 1806, puis avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, à partir de 1814, il ajoute aux devoirs de ces charges assez lourdes une série de publications qui constituent une véritable révolution dans le domaine de l'exégèse des textes législatifs et de la jurisprudence.

En même temps que le Recueil des lois et des arrêts, fondé par Ini en 1802, et qui est une publication périodique, il publie, de 1802 à 1825, Les lois civiles intermédiaires (1806, 4 vol.), toute la série des Codes annetés: Code civil (1813, 1817, 1819, 1821), Code d'instruction criminelle et Code pénal (1815-1817), Code de procédure civile, Code de commerce, sans oublier un dernier ouvrage qui montre le caractère doctrinal de son esprit, les « Cinq Codes avec notes et traités pour servir à un cours complet de droit français » et Le Conseil d'Etat suivant la Charte: la jurisprudence du Conseil d'Etat. On le vit même collaborer, sous la signature transparente de « J.B.S. vieux jurisconsulte », au journal « La mère de famille », publié par M^{mo} Sirey « pour servir à l'instruction et à l'amélioration des femmes ». « Il ne parut, écrit avec humour M. le Conseiller Charliac, que 12 numéros de ce journal, ce qui montre qu'à cette époque, déjà, les femmes n'avait plus besoin d'être améliorées ».

Peu à peu, Sirey vieillissant se dégageait de ces diverses tâches. Il transmit en 1836 sa charge d'avocat aux Conseils à M. Carrette,

^{2.} Il n'est pas sans intérêt de noter qu'ainsi était consacrée l'alliance de la famille Sirey avec la comtesse de Martel, connue en littérature sous le pseudonyme de Gyp et arrière petite-fille de Mirabeau-Tonneau, avec Charles de Lasteyrie, ministre des Finances de la III* République, et même avec M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de la V³.

I.-B. SIREY

tandis que l'un de ses gendres, M. Devilleneuve, prenail la direction du Recueil Sirey 3.

Malgré la fierté légitime de sa réussite complète, les dernières années du grand juriste furent attristées par la mauvaise conduite

de son fils, Aimé Sirey.

Celui-ci avait la lourde hérédité des Mirabeau. « Son grand oncle, dit M. Charliac, lui avait transmis, suivant le mot de Chateaubriand, la laideur sur fond de beauté de cette race ». Il reste tris-

tement célèbre par ses deux duels.

Le premier ent lieu en novembre 1835, à la suite de querelles de famille provoquées par des questions d'intérêt. La famille du Saillant était riche mais des dissipations et des désordres avaient compromis gravement sa fortune et Jean-Baptiste Sirey était intervenu souvent pour liquider au mieux certaines affaires indivises embrouillées.

A tort ou à raison, ces interventions soulevèrent quelques critiques de la part de son neveu Alexis Durand-Durepaire qui avait épousé la fille d'une sœur de M™ Sirey et qui, par sa mère, était apparenté aux Foucauld de Dussac et aux Bugeaud de Redon.

Prenant la défense de son père qu'il jugeait offensé, Aimé Sirey frappa au visage Alexis Durepaire, l'obligea à se battre à l'épéc et le laissa mort sur le terrain. Ce duel fut suivi d'un procès engagé par M^{mo} Durepaire, Celle-ci contestait la régularité du duel mais, malgré une habile plaidoirie du grand avocat Chaix d'Est-Ange, elle fut déboutée.

Sept ans après, Aimé Sirey, qui menait une vie de dissipation, se prit de querelle, à Bruxelles, avec Edouard Caumartin, dans le salon d'une actrice dont ils se disputaient les faveurs, et se tua lui-

même en s'enferrant sur la canne-épée de son adversaire.

Chaix d'Est-Ange intervint encore, mais cette fois pour Caumartin, et la grandiloquence de sa péroraison est demeurée célèbre: « Eh! quoi, vous demandez encore qui a frappé Sirey?... Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous pas que c'est la main de Dieu qui l'a tué?... Si la justice des hommes dort quelquefois, la justice de Dieu veille toujours! Patiente parce qu'elle est éternelle, elle a voulu que Sirey continuât cette vie d'emportement et de violence jusqu'à ce qu'ensin, la mesure étant comble et son jour venu, sa

^{3.} Le Recueil Sirey, bien connu de tous les juristes, est le plus ancien des recueils de jurisprudence. Sa collection, constituée par un gros volume chaque année, comprend toutes les lois depuis 1789 et tous les arrêts importants depuis 1791, avec des notes et des commentaires, portant souvent des signatures célèbres. Après avoir absorbé le Journat du Palois et les Pandectes françaises, il a failli lui-même, il y a quelques annnées, être supprimé par son concurrent le Dulloz, mais il a résisté et paraît encore sous le nom glorienx de son fondateur périgourdin, ce dont se réjouissent ses plus vieux collaborateurs et certainement aussi ses fidèles lecteurs.

J. LASSAIGNE

punition fût plus éclatante et sa fin mieux méritéc. C'est elle, alors, qui, redoublant sa fureur au milieu de cette scène, lui a fait arracher le fourreau d'une arme jusqu'alors sans danger... C'est elle qui, dans cette salle, à la clarté des bougies, jetant dans ses yeux égarés un nuage d'aveuglement et de colère, l'a fait se précipiter sur le fer qu'il a mis à nu; c'est elle qui a voulu que, dans ce mois fatal, à sept ans de distance, ce mari qui avait abandonné sa femme, ce père qui avait oublié ses enfants, vint périr misérablement, à la suite d'une orgic dans le salon d'une comédienne; c'est elle, enfin, qui, tout à coup, l'a frappé de ce fer si profond, de cette mort si foudroyante, sans même lui laisser le temps de donner un souvenir à ses enfants, ni de se repentir... Ah! que Dieu maintenant lui pardonne et que sa miséricorde le reçoive; car il a payé toute sa dette et les fautes de sa vie sont enfin rachetées par l'horreur de sa mort! »

Caumartin fut acquitlé et, presque seul à l'époque. Louis Veuillot formula quelques critiques contre l'argumentation de Chaix d'Est-Ange et contre le verdict, « aucun conseil œcuménique n'ayant encore, selon lui, institué le sacrement de la canne à dard pour la pleine rémission de celui qui l'administre et de celui qui le reçoit ».

Mais revenons à Jean-Baptiste Sirey. Sa femme étant décédée à Chatou, le 27 septembre 1843, c'est avec la veuve de son fils et ses deux petits-enfants qu'il va passer ses dernières années dans sa maison d'Objat, en Corrèze.

Au soir de cette vie tourmentée, pleine d'épreuves, de dur travail, de succès mais aussi de chagrins, l'ancien curé de Doissat avait retrouvé la sérénité chrétienne, ainsi que le montre cette lettre émouvante écrite au curé d'Objat et dont le texte, repris par M. Charliac, est tiré de l'excellent éloge prononcé par M° André Léger.

cher et vénérable pasteur, je ne puis avoir beaucoup de temps à vivre; il importe de rêgler mes derniers instants, le passage de la vie à la mort. Vous êtes mon ami et mon curé, c'est à vous que j'aime à confier mes idées et mes vœux pour ce moment solennel. Je suis, je n'ai pas cessé d'être et je scrai toujours, j'espère, catholique français et romain, selon ma conscience présent du Ciel. Si ma dernière maladie me prend à Objat, je fais appel à votre ministère et à votre amitié: soyez le plus possible auprès de moi, sans témoins, sans spectateurs, sans appareil qui rappelle la mort, sans colloque d'office qui me trouble. Votre présence, votre voix cordiale, suffira pour exciter tous mes sentiments religieux. Je suis sûr de moi. Vous me trouverez aspirant à la vie éternelle, n'existant que par et pour mon âme venant de Dieu et

J.-B. SIREY 89

tendant vers Dieu... Merci d'avance, cher et vénérable pasteur, à revoir dans un monde meilleur et pour l'éternité... »

Mais les derniers instants de Sirey ne furent pas tout-à-fail

tels qu'il les avait préparés et imaginés!

Agé de 83 ans, il répondait, le 4 décembre 1845, à un interrogatoire du président du Tribunal de Limoges, sur une demande d'interdiction dirigée contre lui par l'un de ses gendres (qui l'accusait de faire trop de procès pour la défense des intérêts de ses petits-enfants) « lorsque, subitement — dit le procès-verbal dressé par le greffier — il a renversé la tête en arrière, a fait comme un effort, est devenu fort rouge et fort pâle... On a appelé les médecins qui ont reconnu qu'il venait de mourir. »

N'était-ce pas là la mort qui convenait le mieux au grand jurisconsulte qui, ainsi, aura fait du droit jusqu'à son dernier

souffle?

Jean LASSAIGNE

DROITS DE TOMBEAUX, DE BANCS ET DE CHAPELLES PRIVÉES A St-AGNAN-D'HAUTEFORT AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

M. H. Boyer m'a, fort aimablement, communiqué pour étude le « Registre des droits de tombeaux, bancs et chapelles domestiques de l'église et paroisse St. Aignan », aujourd'hui St-Agnan, commune d'Hautefort.

Relié en parchemin, il compte 82 feuillets papier de format 24 × 18; sur ce nombre, 46 seulement sont de la même pâte et du même filigrane et portent la même marque du papier timbré de la généralité de Bordeaux, celle de 16 deniers, à l'image du Soleil; les 46 autres feuillets, approximativement de même format, mais de papier, de filigranes et de timbres différents de la même généralité, ont été intercalés un peu au hasard des dates; il y a en outre un feuillet volant, qui est un exploit d'huissier de 1766 sur papier timbré.

Nous devons ce remarquable recueil de titres au prieur séculier, curé de l'église de Saint-Agnan¹, Pierre Reynaud, que nous savons avoir été un prêtre extrêmement consciencieux; il l'a ouvert après qu'une ordonnance de Mgr. Jean-Chrétien de Macheco de Premeaux, en date du 4 mai 1735 (fol. 11), eut prescrit aux possédants droits de sépulture et de bancs dans les églises et droits de chapelle privée de soumettre leurs titres à la vérification et confirmation des curés.

Le registre a été paginé par son auteur; il l'a pourvu d'une table des titres à lui présentés ou qu'il a concédés lui-même, de 1716 à 1743, du plan dressé de sa main de la répartition dans l'église des tombeaux et des bancs, ainsi que de la liève des rentes de la fabrique.

Après le décès du curé Reynaud (1751), le registre a continué à servir puisqu'un titre de droit de sépulture y est transcrit par le syndic fabricien de 1761. Au v° du dernier feuillet, des additions de 1752, 1754, 1763 et 1767 concernent « les pauvres mis dans l'hôpital d'Hautefort à la nomination du Sr curé de St. Aignan, en conséquence de la fondation qui a été faite par feu Mr Pierre Reynaud, curé de St. Aignan ». En marge de certains actes se trouve la mention, sans date, comme quoi des possesseurs de tombeaux se

Cette paroisse de l'archiprétré de Saint-Médard-d'Excideuil était un prieurecure de l'abbaye de Tourtoirac (Bull, de la Soc. h. et a. du Périgord, l, 1874, p. 374).

sont démis de leurs droits en faveur de la fabrique; celle aussi que le titre a été contrôlé ultérieurement aux burcaux des Domaines de Tourtoirac ou de Thenon.

* *

Le nombre des titres de tombeaux et de bancs dans l'église devrait être de 58; il n'est en réalité que de 56, par suite du déficit des titres ancien et nouveau du Sr Villotte, entre les pages 84-89 (actuels feuillets 53 et 54). Le registre nous a conservé en outre 3 titres de droits de chapelles domestiques, un règlement de l'obit de la dhe Larue (1675-1736), ainsi que 3 délibérations de l'assemblée de paroisse portant nomination d'un syndic fabricien (1718, 1734 et 1761).

. .

Les 4 titres les plus anciens remontent à l'époque du curé Micheau Reynaud (1600-1647); 4 ont été délivrés par le curé Julien Paumard, bachelier en théologie, chantre en la communauté des prêtres d'Hautefort (1647-1671); 7 par le curé Pierre de Laforge, aussi doyen du chapitre et communauté d'Hautefort (1672-1686); 1 par le curé Léonard Vallette (1704); 37 par le curé Pierre Reynaud, docteur en théologie (1716-1743); 1 du temps du curé Guillaume Le Blanc de Saint-Just (1761).



Les seules familles nobles représentées dans le registre sont celles d'Hautefort de la Mothe (1678) et de Beauroyre de La Peyre (1716).

Tous les autres possesseurs de titres appartiennent à des familles roturières d'Hautefort ou de St-Agnan, mais générale-

ment de bourgeoisie aisée:

Bonnet, Bosviel, Charrieras, Combescot, Condami, David, Desmons, Destrieux (2) Dubreuilh, Gautier, Laroche, Larue, Leclerc (2), Lidonne (3), Magne, Malafayde, Mercier de la Chapelle, Mommaneys de la Pradelle, Montagnac, Villotte et Vincenot ².

Le droit de chapelle concerne les seules familles Lidonne (2) et

Mercier.

* *

Tous ces contrats nous sont parvenus sous forme d'expéditions

Les autres familles mentionnées dans le registre sont les suivantes: Bouyer, fondeur de cloches (1672), Demoulins, de la Genèbre (1659, 1672), du Broussillou (1659), Joffrenie (1736), de Moneys (1600), Pasquet (1600), Rambourg (1609), Sarrazanes, notaire (1724), Talet (1600), Villemur (1678).

92 G. LAVERGNE

notariées, de copies faites sur le registre par le curé Reynaud et signées ou non du notaire qui avait la minute, d'extraits ou de copies dus aux intéressés eux-mêmes (les syndies fabriciens Mercier et Destrieux).

Les titres renouvelés ou concédés par le curé Reynaud portent généralement au pied la formule d'approbation de l'évêque de Périgueux, avec la date et la mention: « dans notre palais épiscopal ». A gauche et en marge de la signature

+ Jean-Chrétien évêque de Périgueux

se trouve apposé le seing personnel du prélat, cachet de cire rouge à ses armes. On lit au bas:

Par Monseigneur: Lollière



Les plus anciens titres sont toujours passés par devant notaire entre l'intéressé d'une part, et le curé de St-Agnan, d'autre. Parfois, le curé réunit la majeure partie des habitants pour avoir leur consentement à l'octroi du droit de tombeau ou de banc sollicité; tous signent à l'acte. Ou bien, il se fait simplement assister de deux témoins, prêtres ou paroissiens connus. Le contral est passé sous résèrve de l'autorisation de l'évêque, de l'accord du seigneur d'Hautefort ou de sa dame (1609, 1625, 1700), mais sous le règne de Louis XV, cette dernière exigence disparaît.

A partir de 1672, le consentement ou la présence du syndic fabricien devient nécessaire à la validité du contrat. Le droit concédé, accordé, ou « arrenté » — ce mot se trouve employé de 1721 à 1724 — a préalablement fait l'objet d'une offre de la part du postulant, publiée par trois dimanches successifs au pròne de la messe, mise en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur; mais ce n'est là qu'une clause de style, personne d'autre que le requérant ne venant à se présenter pour lui souffler la place qu'il désire occuper dans l'église. Ce mode de procédure est loujours en usage en 1761 et comme c'est le syndic fabricien lui-même qui est en cause, l'assemblée de paroisse élit pour la circonstance un syndic remplacant.

Le curé, en ne se conformant pas à ces règles, risquait de mettre le concessionnaire en difficulté dans l'avenir. D'anciens titres ont pu être déclarés sans valeur à leur présentation pour avoir été jadis passés par le curé tout seul. Un nouveau titre sera alors délivré dans les formes requises et nécessaires.

Les confirmations ou renouvellements des droits antérieurs à 1736 résument toujours le dispositif de l'acte primitif. En cas d'absence ou de perte de celui-ci. — dans un incendie de maison en

1672, par exemple, — la bonne foi des intéressés n'est jamais mise en doute, mais le curé, après une vérification sommaire, remet la concession aux enchères au bénéfice de l'ancien possesseur.

Il est à remarquer qu'à partir du jour où il a ouvert son registre, le curé Reynaud cesse d'avoir recours au notaire: le nouveau titre est directement transcrit sur le registre, et un double est remis à l'intéressé qui promet de passer acte public à la première réquisition. Ce double porte toujours la signature du curé, du syndic fabricien et du bénéficiaire. Aucun des contrats passés de cette

facon n'a soulevé de difficulté auprès de l'évêché.

Chaque titre, ancien ou nouveau, mentionne les noms, surnoms, prénoms, qualité et domicile de la personne à laquelle il est concéde pour lui et sa descendance directe. Il précise aussi l'emplacement ou « plassage » attribué dans la nef et les chapelles seulement, le chœur de l'église étant strictement réservé aux sépultures des seigneurs du lieu et des curés; les dimensions exactes, les confrontations avec les tombes voisines. Il fait enfin connaître à quelles conditions pécuniaires est accordé ou confirmé le droit de sépulture et de banc

Il convient de reprendre en détail ces différents points.

Le droit de se faire inhumer dans le sous-sol de l'église ne comportait aucune restriction ou exclusive, puisque nous le voyons dans ce registre accordé et renouvelé aussi bien à des bourgeois de robe ou de professions libérales (architecte, médecins, apothicaires) qu'à des marchands, des laboureurs et des artisans, pourvu qu'ils soient catholiques et de bonnes vie et mœurs.

Les dimensions des tombeaux, ou « vas », sont exprimées en pieds de roi (0 m. 324); leur superficie peut varier de 12 de long sur 6 1/2 de large (Hautefort de la Mothe, 1678), équivalent à quatre places, à 3 pieds de large (Dubos, 1672). Il existe de nombreux formats intermédiaires, allant de 8 à 4 pieds carrés de long sur 8, 6, 4, 3, $2 \frac{1}{2}$ ou 2 de large, le plus courant étant de 6×6 ou de 6 × 4, pour trois ou deux lombeaux chacun. Chaque plassage devait, suivant les ordonnances synodales, être convenablement pavé, lambrissé et couvert aux frais des possesseurs.

Droit de Iombeau et droit de banc pouvaient ne pas être accordés ensemble. Les titres stipulent que le banc ou « accoudoir > est fait pour se mettre à genoux pendant le service divin (1625, fol. 21 v"). Les dimensions des bancs étaient, à St-Agnan, de 3 et 4 pieds carrés; le banc du Sr d'Hautefort de la Mothe comportait une « chapelle ardente » montée sur 4 piliers (fol. 34).

A l'octroi d'un « plassage » dans l'église ou les chapelles adja-

94 G. LAVERGNE

centes correspond toujours une « dotation » l'aile par le bénéficiaire au profit de la fabrique. On entend par là une somme plus ou moins importante, destinée aux réparations et à l'entretien de l'église, à l'achat d'objets nécessaires à la célébration du culte. Un titre de droit de tombeau peut aussi être concédé en récompense d'un travail effectué pour l'église: c'est le cas en 1766 pour l'artisan Condami (fol. 61).

Mais, dès 1626, le curé percevait le droit d' « entrage », ou d'entrée en possession, de 10 livres, affecté aux besoins les plus pressants de l'église. Au temps du curé Reynaud, cette somme atteindra 20, 25 et même 30 livres, pour retomber à 12 livres en 1743 et se fixer à 20 livres en 1761. A cet « entrage » s'ajoutait une rente perpétuelle de quelques sols, payable chaque année à

la Toussaint, au profit de la fabrique.

Assez souvent, la concession du droit de tombeau et de banc s'accompagnait d'une fondation d'obit ou d'anniversaire de décès. La dévotion des particuliers, fût-ce les plus humbles, exigeait qu'après leur mort, on priât pour le repos de leur âme, leurs parents, leurs amis. Ils laissaient dans cette pieuse intention à la fabrique de menues rentes, parfois gagées sur quelque fonds de terre. Une partie de la rente obituaire, la plus importante, allait aux réparations de l'église, l'autre au service religieux demandé. Le titre fixait le nombre des messes à célébrer, ainsi que leur date dans l'année. La messe pro defunctis devait être suivie, sur le « vas » ou lombeau de la famille, d'un Recorderis ou d'un Libera. Le curé s'engageait à prévenir les parents du défunt, au prône de la messe paroissiale, de dimanche ou de fête chômée, du jour auquel serait célébré l'obit demandé pour qu'ils pussent y assister, si bon leur semblait, et être ainsi certifiés de l'exécution de la fondation.

Toutes les concessions de tombeaux et de bancs étaient transmissibles de père en fils dans la même famille; les possesseurs pouvaient renoncer de plein gré à leur titre et en faire la remise à la fabrique qui pouvait ainsi en disposer à nonveau. Ils pouvaient aussi les céder à quelqu'un d'antre s'ils quittaient définitivement la paroisse, comme il arriva en 1761 (fol. 77).

* *

Nous ne connaissons pas la teneur exacte de l'ordonnance épiscopale du 4 mai 1735, mais un examen sérieux du registre de Pierre Reynaud nous montre clairement le but qu'elle visait. Avant tout, empêcher l'abus des inhumations effectuées sans titre, combattre la négligence des paroissiens, toujours peu enclins à faire preuve de leurs droits à la demande du curé ou du syndic fabricien, remettre en définitive un peu d'ordre dans un domaine trop longtemps laissé à l'appréciation et au bon gré des desservants,

au préjudice des revenus paroissiaux,

L'opération, au moins à Sl-Agnan, permit de rajuster les dotations et les rentes versées à la fabrique au titre des concessions funéraires et des obits 3. Le droit d'entrage fut porté à 20 livres, la rente annuelle à 20 sols. Pour ce qui est des services anniversaires, beaucoup furent supprimés comme insuffisamment payants; les obligations découlant de ceux qu'on maintint furent réduites au strict minimum, le prix des messes fixé à 10 sols. Des fondations onéreuses, comme celle de la d^{ue} Larue, firent l'objet d'un règlement plus avantageux pour la fabrique. La « liève » ajoutée à la fin du registre nous apporte la preuve de l'amélioration que ces diverses mesures apportèrent aux recettes de la fabrique.



En dehors des renseignements importants qu'elle nous a déjà fournis, la série des titres passés à St-Agnan, de 1600 à 1736, nous a conservé la trace des grosses réparations effectuées dans le même laps de temps à l'église paroissiale.

C'est ainsi que Renée du Bellay, dame d'Hautefort (1608-1631) fit bâtir un chœur et un sanctuaire au-dessus — c'est-à-dire à l'est — du clocher, sous lequel se trouvait alors le maître autel.

En 1736, le curé Reynaud se lança à son tour dans une « réforme » complète de son église, avec comme architecte le S^r Dufraysse. Ces « arrangements » consistèrent à reporter le clocher du haut au has de la nef et à élargir la partie laissée libre de cette nef; le mur de l'ouest, sur lequel reposait le nouveau clocher, fut remonté et renforcé, un grand portail fut ouvert dans le mur sud, vers la base antérieure du clocher et, en ce point, fut montée une tribune.

En outre, de part et d'autre du vaisseau, furent bâties deux chapelles neuves. Du côté de l'Evangile, celle de St. Agnan et St. Eloi 4 remplaça la vétuste chapelle St. Sébastien; du côté de l'Epitre, celle de Notre-Dame prit la place d'une autre de même vocable, ruinée et démolie durant cette campagne. Ces changements ne laissérent subsister que le maître autel, là où l'avait voulu Renée du Bellay, et un autel dans chacune des chapelles latérales. Les

^{3.} J.-B. Thiers, Dissertations ecclésiastiques, Paris, 1687, « Sur la clôture du chœur des églises », p. 27, constate que les fondations d'obits ont tellement surchargé les paroisses qu'elles ont été obligées d'en procurer la réduction, tant à cause de leur grand nombre que des rétributions modiques auxquelles elles donnent lieu.

D existait antérieurement une chapelle Saint-Eloi au château d'Hautefort. Charlotte d'Hautefort y fut baptisée en 1612 (Bull, précité, XLIII, 1916, p. 266; corriger Atoi en Eloi).

96 G. LAVERGNE

fonts baptismaux furent mis contre le mur du haut de la nef, côté sud, le confessionnal dans la chapelle de Notre-Dame.

* *

Au début du xvir siècle, comme en 1736, les travaux effectués dans l'église ne furent pas sans influer sur la répartition des sépultures et des bancs. De nombreux « plassages » furent supprimés ou rendus mal commodes, si bien que leurs propriétaires, surtout en 1736, se virent contraints de postuler d'autres emplacements.

L'une des premières familles dérangées avait été celle des Beauroyre, à laquelle pourtant un arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu le 26 mai 1644, avait reconnu, en la personne de Frédéric. S' de la Peyre, habitant le bourg de St-Robert en Limousin, « la préséance et les droits honorifiques dans l'église de St-Agnan, privativement et par préférence à tous autres, excepté le marquis d'Hautefort, seigneur justicier du d. lieu (fol. 9 v°). Quand le maître autel était toujours sous l'arcade haute du clocher, les tombeaux et banc dud, seigneur se trouvaient sous l'arcade basse de ce clocher, au-dessous le balustre du chœur... mais comme Renée du Bellay dame d'Hautefort, auroit fait bâtir un chœur et sanctuaire au-dessus dud, clocher et que, au moyen de ce, la place où étoit led. maître autel se trouvait vacante, le syndic fabricien voulut la mettre à l'encan... Le St de la Peyre, excipant de ses droits, et avec le consentement du marquis d'Hautefort, en date du 15 octobre 1715, se vit accorder le 1ºr mai 1716 un autre plassage vacant, situé au-dessous du chœur..., immédiatement au-dessous les piles hautes qui portent l'arcade dud, clocher..., à condition qu'au cas où dans la suite on élargisse lad, église aud, endroit, led. S' de La Peyre prendra son plassage près du mur du côté de l'Epitre ». Sur quoi, le 25 mai 1736, « le cas porté au susd. contrat étant arrivé, que l'ancien clocher a été ôté et porté au bas de l'église », le curé Reynaud consentit à ce que Maurice de Beauroyre, fils du feu seigneur de La Peyre, transférât son « vas » de 8 pieds de large sur 6 de long « au-dessous le chœur..., du côté droit en entrant et qu'il y mit son banc. »

Parmi les autres tombeaux qui furent changés de place, il en est un qui présente pour nous un intérêt tout particulier: celui de Nicolas Rambourg, le maître architecte du château d'Hautefort. L'emplacement à lui concédé en 1609 et dans lequel il reposait depuis la fin de 1649, se trouvait du côté gauche de l'église, en allant du grand portail au grand autel, et entre les tombeaux de la maison de la Mothe (d'Hautefort) et ceux des Combescot, L'arrière-petit-fils de Rambourg, le procureur du roi à Périgueux, Lidonne, ne trouvant plus l'endroit à sa convenance, s'en fit donner

un autre le 8 juillet 1736, sous l'arcade de la chapelle neuve de St. Eloi et St. Agnan; il prit à sa charge le transport des ossements.

* *

Les concessions de droits de tombeaux et de bancs donnaient loujours lieu, de la part des intéressés, à des prestations en nature: matériaux de construction, tels que planches (1672), quartiers de pierre (1678), fer (1736); ou à des services: charrois, journées de travail qui venaient parfaire la dotation en espèces fixée au contrat. C'est dire que le registre du curé Reynaud fournit maint détail sur les travaux d'entretien de l'église paroissiale, qui comme ses pareilles, resta un chantier toujours actif, qu'il y ait à la plancheier (1659), à la recouvrir, à rafistoler le vieux clocher (1672), à ouvrir dans la nef des jours vitrés et grillés (1704, 1736), voire à rajuster les jougs des cloches (1736).

Il faut enfin, pour ne rien omettre, noter les libéralités des possesseurs de bancs et de tombeaux en ce qui concerne l'entretien et l'enrichissement du mobilier liturgique: serviettes et nappes d'autel (1600, 1647, 1672), chasuble garnie (1609), calice d'argent (1647), missel (1625), huile pour la lampe (1679). La chaire à prêcher en cul de lampe, avec son cicl et son degré, avait été offerte par le marchand Martial Vincenot en 1704. La grande croix de fer posée sur le clocher en 1736 fut un don de Léonard Lidonne, avocat en la Cour, juge de Thenon (fol. 27).



Nous avons dit que le curé de Saint-Agnan avait eu à confirmer aussi des droits de chapelles domestiques en faveur de deux notables de la paroisse.

La première était celle qu'avaient fait élever dans la cour de leur jardin, au village de la Genèbre, Léonard Lidonne, juge du marquisat d'Hautefort, et sa femme Françoise Rambourg, fille du maître architecte. Cette chapelle était sons l'invocation de Notre-Dame. Après un assez long délai, de 1651 à 1655, les vicaires généraux de Jay et Alexandre donnèrent la permission de la faire bénir et d'y célébrer, moyennant la rente obituelle de 3 livres à la paroisse, quatre messes l'an, le jour de la Visitation Notre-Dame (2 août), le jour de Notre-Dame des Neiges (5 août), le jour de Saint Léonard (6 novembre) et le 5 novembre pour les défunts.

Cette permission fut renouvelée le 15 novembre 1674 en faveur du s^e de la Clautre, fils des précédents, et le 9 juin 1712 en faveur de Nicolas Lidonne, sieur de la Fayolle, mais à la condition, cette fois, de payer à la fabrique la somme de 6 livres.

98 G. LAVERGNE

A son tour, le 8 juillet 1738, le prieur-curé renouvela à Nicolas Lidonne, procureur du Roi à Périgueux, le droit de chapelle de ses aïeux, sous la rente perpétuelle de 20 sols et les 3 livres d'obit. Il avait auparavant fourni pour la réparation de l'église une somme de 50 livres en fer. Avec les 50 livres payées par le sieur de la Fayolle en diminution du fonds de la rente de 6 livres visée plus haut, cela faisait une somme de 100 livres jusqu'à concurrence

de laquelle la rente de 6 livres serait amortie.

L'autre chapelle avait été bâtie ou rétablie par le sieur Jean Donzeau, au coin de son jardin, au village de la Chabroulie, Elle était dédiée à Saint Marc et l'on s'y rendait en procession le jour de la fête de ce saint (25 avril) (fol. 22 et 25). Fermée lors de l'interdit général mis sur toutes les chapelles particulières par Mgr Clément (1706), elle fut réapprouvée en 1720. Conformément aux inlentions de la veuve Donzeau, Michelette Randel, trois messes purent y être célébrées annuellement et la procession se faire. Nicolas Lidonne, sieur de la Genèbre, docteur en médecine et sa mère, née Jeanne Donzeau, déclarèrent, le 3 juillet 1736, vouloir se soumettre aux conditions fixées pour l'approbation des chapelles domestiques. Moyennant quelques libéralités envers la fabrique et l'engagement de payer une rente annuelle de 20 sols, et 30 sols pour les trois messes à célébrer le jour de Saint Marc, le 19 septembre et le 6 décembre, l'intéressé obtint l'accord de l'évêque le 20 juin. 1738, après avoir fourni, en vue des réparations de l'église, la somme de 100 livres, en amortissement de 5 livres de rente annuelle sur les 6 livres fixées par le règlement épiscopal.

La troisième chapelle, celle des Saints Simon et Jude, avait été bâtie au village des Vidaloux, près de la maison familiale, par les anteurs de Jean Mercier, sieur de la Sipière. Comme elle avait été ruinée pendant les dernières guerres, la Sipière et son fils Simon, prêtre, docteur en théologie, la rétablirent et remirent en état pour que la messe y fût célébrée. Dans ce but, ils constituèrent une rente de 6 sols, payable à la Saint Simon et Jude (28 octobre), à titre d'hommage et de redevance envers l'église de Saint-Agnan (contrat du 2 décembre 1685). Ils jouirent ainsi du privilège de faire célébrer

la messe dans leur chapelle jusqu'à l'interdit de 1706.

En 1720, Simon Mercier, sieur de la Chapelle, adressa aux vicaires généraux de Périgueux, le siège épiscopal vacant, une requête lendant à rouvrir la chapelle et à y faire célébrer la messe aux charges et conditions de 1685. Le curé de Saint-Agnan fut commis à la visite de la chapelle et de ses ornements et invité, ainsi que le syndic fabricien, à donner son avis sur la modicité de la rente de 6 sols. Tous deux remplirent leur commission et esti-

mèrent qu'une rente annuelle de 10 sols serait avantageuse pour la

fabrique (20 janvier 1721).

Le 22 avril 1721, les vicaires généraux de Jay, de Méredieu et d'Alesme se rangèrent à cet avis et donnèrent l'autorisation de célébrer la messe dans la chapelle du sieur Mercier sous paiement au syndic fabricien de Saint-Agnan d'une rente annuelle de 10 sols et promesse d'observer toutes les prescriptions du diocèse concernant les chapelles domestiques (fol. 31 et 32).



Après l'exposé, aussi complet que possible, que nous venons de faire, personne ne mettra en doute l'importance capitale du registre de la fabrique de Saint-Agnan pour l'étude d'une question somme toute assez mal connue de l'histoire paroissiale. Ce n'est sans doute là qu'une épave, mais de quel intérêt! Et si tous les registres ouverts à la suite de l'ordonnance de Mgr de Machéco de Prémeaux nous avaient été conservés, nous y trouverions au moins autant à glaner que dans celui-ci. Ainsi serions-nous mieux renseignés sur les réparations effectuées aux églises, nous connaîtrions exactement de quels revenus provenant des droits de bancs et de tombeaux concédés elles pouvaient disposer pour l'entretien et le service du culte dans nos campagnes. Sans compter les indications si utiles sur la filiation des familles qui se passaient de père en fils leurs droits de tombeau, de banc et de chapelle privée.

GÉRAUD LAVERGNE.

RECHERCHES SUR LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE DE PÉRIGUEUX

1. La famille, le château et la porte de Périgueux (suite)

Le château de Périgueux. — Vers 1150, pour tenir le Puy-Saint-Front à sa merci, Boson III, comte de Périgord, fil édifier sur le mur de l'amphithéâtre romain une grande et forte tour, à proximité des tours de Pierre de Périgueux et de Plastuffe des Arènes.

Un peu plus tard ces derniers abandonnèrent leurs tours. Quelle fut la cause de ce départ? Ce fut probablement l'impossibilité de l'extension de ces châteaux et du remplacement des palissades par des murs de pierre. En outre il est probable que les Anglais les avaient plus ou moins ruinés lors du siège de la tour de Boson en 1159. Pour remplacer ces demeures, ce fut, semble-t-il, Pierre de Périgueux qui fit construire un château fort sur le mur antique de la Cité, à l'est du chevet de l'église de Saint-Etienne et à quelques pas de la porte de Mars, alors principal lieu de passage pour entrer dans la Cité et pour en sortir.

Ce château que l'on appela « de Périgueux », du nom de son constructeur (Castrum Petragoricum), passa au débul du xv° sjècle aux maîns de la maison de Bourdeille et ne fut plus entretenu lorsque la branche aînée de cette famille s'éteignit en 1672.

A la fin de l'ancien régime, le château était ruiné. W. de Taillefer qui dans sa jeunesse — il était né en 1761 — avait vu ce qui en restait ³, a écrit que ces vénérables murailles, construites selon lui au ix siècle ⁴, furent entièrement rasées pendant la Révolution. Il décrit longuement et avec minutie ce que dut être ce château, ainsi que ses rapports avec la porte de Mars, qui servait de soubassement à ses communs.

Après lecture de cette abondante description, on se rend compte que ce château de Périgueux n'était autre que l'édifice appelé à partir du xv* siècle « Maison noble de Bourdeille ». Il serait intéressant de savoir pourquoi W. de Taillefer ne mentionne cette dernière appellation, pourtant officielle, que cinquante pages après sa description et encore dans une note.

P. LABBE, Fragm. de episcopis Petragoricensibus, trad. par l'abbé Riboulet, Bull. de la Soc. h, et a. du Périgord, IV, 160. Sous l'épiscopal de Raymond de Marcuil (1149-1156).
 En 1150 l. Sous l'épiscopal de Raymond

^{2.} En 1159 le roi d'Angleterre Henri II, à la tête d'une petite armée, se dirigeait vers Toulouse pour faire valoir ses droits sur le comté, ou plutôt ceux de sa femme Aliénor d'Aquitaine; au passage il voulut s'arrêter au cieux de recevoir cette visite intéressée firent fermer les portes des palisades qui entouraient le bourg. Henri II se rabattit alors sur la Cité et nua sa route.

^{3.} W. de TAILLEFER, loc. cit., p. 138 et suiv. Leydet ruconte que ces ruines servaient de carrière et qu'on les appelait vulgairement les Peyronnes.

4. Il faut noter la tendance de l'auteur, qui est commune à ses contemporains, à vieillir généreusement les monuments anciens qu'il décrivait; le château de Périgueux avait été construit au xu° siècle et non au 1x°

Voici ce que Lespine lui ecrivait en 1810 et dont il n'a guère tenu compte: « L'hospice (l'hôtel) du seigneur de Bourdeille appelé de Périgueux (Hospitium Petrageris) était ce vieux château ruiné à côté de la maison de Bardon 5; le jardin ou verger du seigneur de Bourdeille ou pleydure de Mars... était avant la ruine de la cathédrale (de Saint-Etienne par les Protestants) le jardin du grand archidiacre » 6. On peut ajouter qu'à l'époque où W. de Taillefer rédigeait les Antiquités de Vésone, l'emplacement du château de Périgueux était devenu le jardin d'agrément de la maison Cham-

Du xvº au xvır siècle, les Bourdeille ont rendu hommage aux maire et consuls de Périgueux, desquels ils tenaient leur maison noble en arrière fief 7, car la ville avait acheté, lors de la mise en vente à la criée des biens du comle, tout ceux qui étaient situés

à Périgueux et dans la proche banlieue.

Quant et comment la famille de Bourdeille se substitua-t-elle à celle de Périgueux? On a cru que les Bourdeille avaient pris pied depuis longtemps au Puy-Saint-Front, car dès le xiiie siècle un hôtel y portait leur nom; il y avait aussi au Toulon un moulin et un pré de Bourdeille 8. Au xive siècle ceux-ci possédaient des biens à la Cité, car en 1363 Archambaud de Bourdeille et Comtesse de Chamberlhac, abbesse de Sainte-Claire, acensèrent une maison sise près de Sainte-Marie de Lesdrosa⁹, qui devait être indivise entre eux.

En s'appuyant sur des « mémoires domestiques », Courcelles dit que l'ancienne maison de Jaufre ou de Joufre (de Gaufrido), ou du moins une de ses branches, aurait été surnommée de « Périgueux » pour avoir succédé par substitution à une branche de cette illustre famille 10.

Ces Jaufre furent d'importants personnages de la Cité; en 1274 est mentionné Tranchaleo, chevalier, père de Bertran Jaufre, le chevalier de la Ciplat de Peregueurs 11.

8. F. VILLEPELET, loc. cit. — L'ostal appelat de la Bordeilha en parroffia (de Saint-Front) entre la plassa appellada d'Armanhiac et l'ostal de Pleis-

chat.

^{5.} La maison du sieur Bardon est celle qui fait l'angle de la place et de la

La maison du sieur Bardon est celle qui fait l'angle de la place et de la rue de la Cité; la porte de Mars est située dans son jardin.
 LESPINE, loc. cit., III, 1876, p. 186.
 Dans l'arrêt du Parlement condamnant le comte (1397), la ville de Périgueux obtenait 30,000 livres de dommages et intérêts à prendre sur le produit de la vente des biens du condamné. On sait que les maire et consuls acquirent tous reux qui étaient situés dans la ville et dans sa proche banlieuc. Ce fut ainsi qu'ils acquirent la seigneurie de la Cité; celle-ci avait été donnée au comte Roger-Bernard en 1356 par le dauphin Charles (futur Charles V.) (futur Charles V

^{9.} LESPINE, loc. cit., II, 1875, p. 274 10. COURCELLES, V, Art. de Lur, p. 24. 11. Arch. Municip. GG 176.

102 D' CH. LAFON

En 1317 Ahelias seu Borria de Gaufrido testa, instituant légalaire universelle Marie de Jaufre, femme de Guy, seigneur de Bourdeille. Elle faisait en outre plusieurs legs, prouvant qu'elle possédait maisons et terres dans la Cité et aux alentours; elle donnait notamment à Grimoard Ayquem totam terram suam in Arenis 12.

En cette même année Guy de Bourdeille testait, mais ne devait mourir que quatre ans plus tard; et avec lui s'éteignait la famille

de Jaufre 18.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, Guillemette de Boniface avail hérité les biens de son père Lambert de Boniface, de son premier mari Pierre de Vals, de l'oncle de ce dernier Lambert de Vals, dil de Périgueux, et elle avait apporté le tout, y compris ses droits sur le château de Périgueux, à son second mari Adhémar d'Abzac de la Douze.

Comment concilier l'héritage de Marie de Jaufre, femme de Guy de Bourdeille, avec celui de Guillemette de Boniface, femme d'Adhémar d'Abzac de la Douze ? Au moins pour certains de ces biens, il devait s'agir de co-propriété, situation fréquente à l'époque. Il semble en effet qu'au cours de la seconde moitié du xive siècle se soit produit un éclatement de la seigneurie de Périgueux. les co-seigneuries ainsi créées devant probablement garantir un prêt d'argent.

Quoiqu'il en soit, les Bourdeille prirent possession du château et en 1458 Arnaud acensa la pleydure de Mars, située entre sa maison noble et le chevet de la cathédrale de Saint-Etienne 14.

Ensin voici ce qui confirme l'hypothèse de l'indivision de ce château. Selon Courcelles, vers 1477 un accord fut conclu entre Guy d'Abzac et Arnaud, baron de Bourdeille, par lequel le premier abandonnait en faveur du second les droits considérables qu'il avait sur le château de Périgueux et il recevait en échange les biens que ce dernier possédait dans la paroisse de la Cropte et dans les environs de la Douze.

L'accord ne fut pas exécuté et le 24 décembre 1480 Jean d'Abzac fit assigner François, baron de Bourdeille, pour que fût exécutée la transaction conclue par leurs pères respectifs, Guy d'Abzac et Arnaud II de Bourdeille au sujet de la maison noble ou château de Périgueux. Un règlement satisfaisant dut intervenir, car les Bourdeille paraissent avoir par la suite joui en paix du château et de ses appartenances 15.

(A suivre)

Dr Ch. LAFON.

LESPINE, loc. cit. — Elle lègue « toute sa terre située dans les Arènes ».
 Ibidem.
 Ibidem.

^{15.} COURCELLES, IX, art, d'Abzac, pp. 27 et 30.

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE PERIGUEUX

Lors d'un déplacement à Bordeaux, M^{mo} Ponceau a pu consulter aux Archives Départementales, le dossier C 1256 (Intendance); outre de très nombreux renseignements sur l'état des murs et fortifications de la ville de Périgueux, elle a trouvé un toisé fait par le sieur Chalimon, architecte, qui donne les dimensions de chaque courtine et tour du système de défense, de la tour Barbecane au moulin de St-Front.

Le sieur Chalimon nous est connu par les pièces 34, 45, 85 et 91 du dossier. Il est entrepreneur à St-Yrieix et Thiviers, entre 1746 et 1758. Il travaille au pont de Corgnac avec Noël, de 1739 à 1744, et pour son compte, en 1755. En 1752, la ville de Périgueux le charge d'effectuer les travaux envisagés pour faire communiquer convenablement la porte Taillefer et la porte St-Roch.

Ce toisé a permis, en le comparant à l'« Etat des remparts, murs et fossés de la ville de Périgueux en 1784 », établi par Lallier de la Tour 1 et après avoir soigneusement repéré les restes existants, de tracer, sur un fond de plan, les fortifications telles qu'elles devaient être au xviii siècle, avant leur destruction.

Par référence aux tables de comparaison entre les anciennes mesures du département de la Dordogne et celles du nouveau système métrique faites par Delay et imprimées par F. Dupont en 1809, où il est indiqué que la toise vaut 1,949 mètres, le pied 0,325 mètre et le pouce 0,027 mètre, nous pouvons dire que la longueur des fortifications était de 1,495,72 mètres environ.

Ce toisé dont le texte suit met en lumière le mauvais état général de l'enceinte murale en ce milieu du xviu° siècle où seules quelques parties paraissent plus solides. Par contre, les portes paraissent en meilleure condition. Les Jésuites ont fait démolir une partie de la muraille d'enceinte dont les murs étaient construits de deux parements hourdés au mortier de chaux et sable avec remplissage en mortier de terre.

Anjourd'huy vingt sixième du mois d'octobre, Jean Pasquet, sieur de

Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord, t. XLIV, 1917, p. 359 (Ch. Durand).
 Publ. par le Marquis de Fayolle, dans le Bull. précité, t. XXVIII, 1901, pp. 490-493.

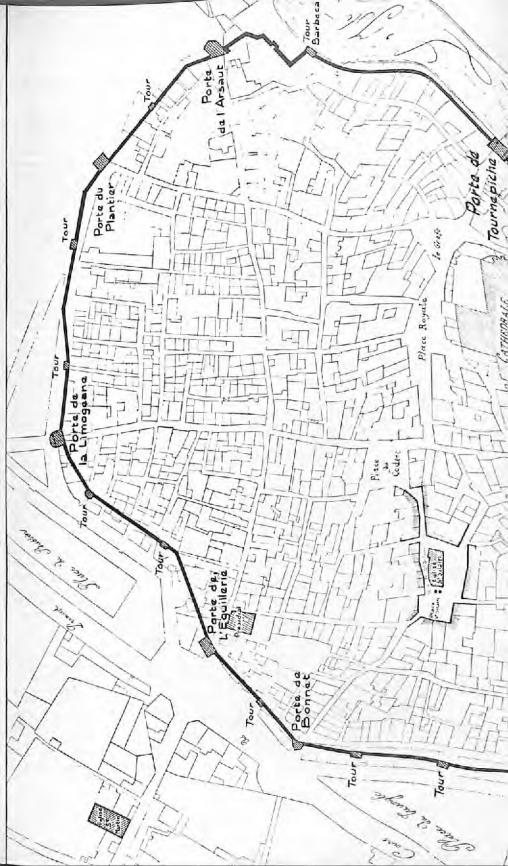
104 M. ET G. PONCEAU

Chamier, consul en conséquence de la comission à nous donnée et suivant les ordres de Monseigneur l'Intendant, sommes parti de l'hôtel de ville accompagnés du S' Chalimon, M' architecte, pour procéder au verbail de tous les murs qui renferment la présente ville; ce qui a été fait de la manière suivante:

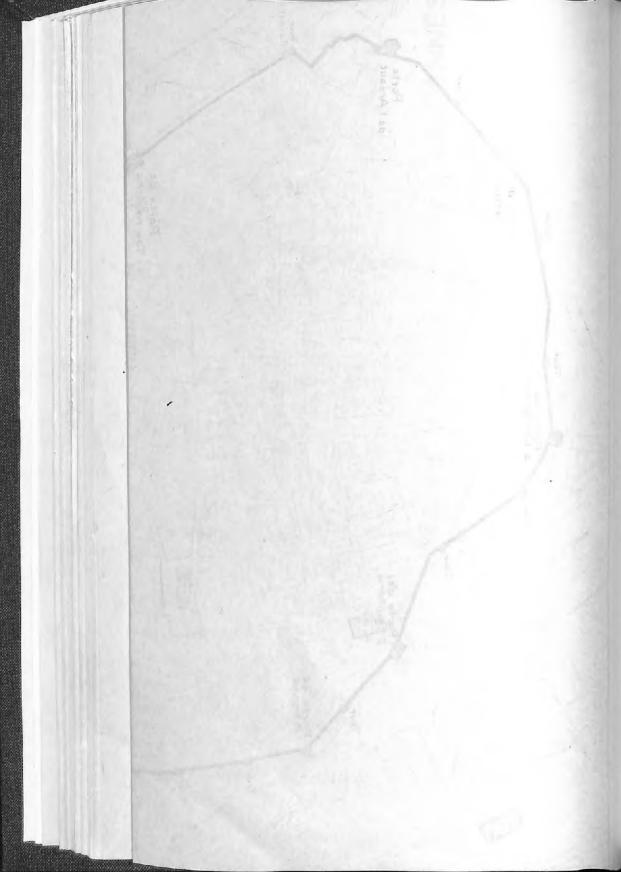
Avons commencé au dessous la norte de Barbecane, à l'encounure qui fait fasse à la rivière de l'Isle, laquelle ditte rivière flotte contre une partie des murs qui ferment la ditte ville; longueur, depuis la ditte enconnure jusques à un pillastre qui est à costé de laditte porte Barbecane, longueur 3 toises, bauteur 21 pieds, largeur du dit mur 9 pieds, jusque à l'enconnure dudit pillastre; longueur dudit pillastre 13 pieds, hauteur 28 pieds, espesseur 14 pieds 5 poulces. Cette porte est entre deux pillastres qui sont de la même largeur, epesseur et hauteur; largeur de la ditte porte, 10 pieds. Le mur au dessus la porte à la même hôteur que les deux pillastres qui est de 28 pieds d'autheur; tout ce mur menace d'une ruine très prochaine, fendu et lessardé de tous cottés au dessus dudit pillastre allant vers la porte du Plantier. Depuis le susdit pillastre jusque au premier angle, longueur 15 toises 3 pieds, hauteur 26 pieds; largeur dudit mur 6 pieds; toute cette partie de mur menacent aussi d'une ruine très prochaine, retassé, fendu et lesardé de tous cottés depuis (V°) cet engle jusques à une tour qui est attachée au mur; longueur 10 toises, hauteur 24 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de mur est aussi vestute et menaçant d'une ruine, pret à tomber. La tour a de longueur 19 pieds 6 pouces, hauteur 24 pieds; largeur du mur 9 pieds. Depuis la tour jusques à la porte du Plantier, longueur 30 toise, hauteur 26 pieds, largeur 6 pieds; ce mur menasse aussi d'une ruine très prochaine. Porte du Plantier, ce qui fait une tonr quarrée, longueur 15 pieds, largeur 12 pieds, hauteur 35 pieds. Cette tour est couverte d'une charpente et couverture de tuille; les murs de cette tour sont sollide, de même que la charpente et converture, le tout en bon état. Le mur qui est au dessus de la ditte porte du Plantier allant à celle de la Limongeanne, longueur jusques à la tour qui est vis à vis la communauté des Religieux Augustins, longueur 8 toises, hauteur 26 pieds, largeur 6 pieds; toute cette partie de murs nous a parut bon. La tour vis à vis la communauté des Augustins a de longueur 19 pieds 6 poulces, largeur 12 pieds, hanteur 15 pieds; la ditte est en partie demollie. Depuis la ditte tour jusques a une autre tour, longueur 30 toises; le susdit mur est tout a fait démoly. La tour qui est au dessus la brèche allant vers la porte de la Limougeanne, cette tour a de largeur 21 pieds, hauteur 44 pieds; tout le mur de laditte menasse d'une raine prochaine, lessardée de tous cottés (F' 2). Autre partie de mur depuis la ditte tour jusques à la porte de la Limougeanne, longueur 28 toises, largeur 6 pieds, hauteur 24 pieds; le susdit mur menassent d'une ruine prochaine.

La porte Limongeanne est aussi bâtie dans une tour quarrée; longueur 20 pieds, largenr 8 pieds 6 ponces, hauteur 36 pieds. Le mur qui est au dessus de laditte porte, c'est à dire au dessus, de 15 à 16 pieds, menassent de ruine. Depuis la tour de laditte porte Limongeanne jusques à une autre tour à pent coupé, longueur 23 toises 3 pieds, hauteur 27 pieds. Largeur 6 pieds; toute cette partie de mur menasse aussi d'une ruine, lessardé de tous cottés; laditte tour qui est faitte a pent coupé, contour de laditte tour. 10 toises, hauteur 27 pieds; cette tour est couverte d'une charpente et tuille, les murs de cette tour sont sollide du cotté du dehors, mais du cutté de la ville menasse d'une ruine prochaine depuis le rez de chaussée jusques au sommet. Autre partie de mur depuis la tour a pent coupé jusques à une autre tour, longueur, 29 toises 2 pieds, hauteur 28 pieds, largeur 6 pieds;









cette partie de murs nous a parnt bon. Longueur de laditte tour 19 pieds, largeur 12 pieds, hauteur 50 pieds; les murs de cette tour sont sollide jusques à la hauteur de 20 pieds. Autre partie de mur depuis cette tour (V°) jusques au tambour de la porte de l'Eguillerie qui fait une avant-porte, longueur 34 toises, hauteur 26 pieds, largeur 6 pieds, cette partie de mur menasse de ruine prochaîne; l'avant-porte de l'Eguillerie a un tambour en ron, ce qui fait de circuit 19 toises 3 pieds, hauteur 18 pieds, largeur 6 pieds.

Laditte porte de l'Equillerie est bâtie aussi dans une tour quarrée qui a de longueur 8 toises, largeur 15 pieds, hauteur 40 pieds; le mur de cette tour menasse aussi de ruine. Autre partie de mur, depuis cette tour qui fait la porte de l'Equillerie, jusque à une autre tour allant vers la porte de Taillefer, longueur 18 toises 1 pied, hauteur 27 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de mur nous a para sollide. Autre tour quarrée, longueur 3 toises, largeur 11 pieds 6 pouces, hauteur 26 pieds. Autre partie de mur depuis cette tour jusques à la tour de Bonnet, longueur 20 toises, hauteur 25 pieds, largeur 6 pieds. Cette partie de mur menassant aussi d'une ruine. Tour de Bonnet, cette tour est ronde elle a de circuit 8 toises 4 pieds, espesseur 3 toises, hauteur 25 pieds, les murs de cette tour nous ont parut bon. Depuis laditte tour de Bonnet jusques à une autre tour, longueur 19 toises, hauteur 24 pieds; espesseur 6 pieds, cette tour est quarrée, longueur 19 pieds 7 pouces, espesseur 8 pieds, hauteur 36 pieds; (Fol. 3) les murs de cette tour nous ont parut. bons jusques à la hauteur de 20 pieds. Autre partie de mur depuis cette tour jusques à une autre tour aussi quarrée, longueur 21 toises 1 pied 6 pouces. hauteur 24 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de mur menasse aussi d'une ruine prochaine. Longueur de laditte tour 3 toises 3 pieds, largeur 10 pieds, hauteur 40 pieds; le mur de cette tour menasse aussi de ruine. Autre partie de mur jusques à la porte Taillefer, longueur 17 toises 3 pieds, hauteur 33 pieds, largeur 6 pieds. La porte Taillefer est entre deux tour ronde; la première en entrant sur la ganche a de rondeur 8 toises 2 pieds et de hauteur 40 pieds, sans couverture; calle de la droite a la même rondeur et même hauteur, couverte d'une charpente et couverture de tuille; les murs sont très sollide. La porte entre les deux tours a de largeur 2 toises; le mur monte autant que ceux des deux tours, est aussi très sollide. Et a (sic) attendu l'heure induë, n'ayant pas pu aller plus avant, le même jour que le vingt six dudit mois, et advenunt le vingt sept à l'heure de sept heures du matin avons repris notre toisé. Autre tour au dessous, joignant laditte porte de Taillefer, et a demy ronde et a de rondeur 5 toises 3 pieds, même hauteur de 40 pieds, largeur des murs 9 pieds. Autre partie de murs au dessons allant vers la porte Saint-Roc (Vo) jusques a une autre tour longueur 19 toises 1 pied, hauteur 34 pieds. largeur 6 pieds; cette partie de mur est sollide. Tour, longueur 16 pieds, hauteur 42 pieds, largeur 12 pieds. Autre partie de murs depuis cette tour jusques a la tour de Mateguerre, longueur 12 toises, hauteur 29 pieds largeur 6 pieds; cette partie de mur est sollide. Tour Matteguerre, a de rondeur 12 toises 4 pieds, hauteur 55 pieds; les murs de cette tour sont trés sollide; cette tour est converte de sa charpente et converture. Autre partie de mur depuis la tour de Mateguaire jusques au premier angle, longueur 22 toises 3 pieds, hauteur 32 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de mur menasse d'une ruine, et en partie tombé et démoly. Depuis cet engle à la première tour, longueur 18 toises 4 pieds, hauteur 32 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de murs menasse aussi d'une ruine prochaine. Tour, a de longueur 16 pieds, largeur 12 pieds, hauteur 42 pieds; les murs de cette tour sont sollide. Autre partie des murs au dessons de la tour jusques à une tour, longueur 14 toises, hauteur 28 (Fol. 3) pieds, largeur 6 pieds; toute cette partie menasse aussi d'une ruine. Tour, elle a de

rondeur 5 toises, hauteur 42 pieds. Autre partie de murs depuis cette tour jusques à un engle qui se trouve au bout du reservoir d'eau, longueur 20 toises, 3 pieds, hauteur 33 pieds, largeur 6 pieds; toute cette partie de murs menasse aussi de ruine. Autre partie de mur depuis cet engle jusques à une autre tour. longueur 7 toises 3 pieds, hauteur 5 toises, largeur 6 pieds. Cette partie de mure menasse aussi de ruine. Tout autour, au bout de cet engle, longueur 20 pieds, hauteur 52 pieds, largeur 12 pieds; ce mur paroit sollide. Depuis cette tour jusques an premier engle, longueur 5 toises, 3 pieds, hauteur 29 pieds, largeur 6 pieds; cette partie de mur est sollide. Autre partie de murs depuis cet engle jusques à un autre engle, longueur 14 toises, hauteur 31 pieds, largenr 16 pieds. Cette partie parroit sollide. Depuis cet engle jusques à l'autre engle, longueur 9 toises, hauteur 12 pieds, largeur 5 pieds; cette partie de mur menasse ruine et en partie demoly. Autre partie de mur depuis cet engle jusques à la tour de la porte St. Roc, (Vo) longueur 3 toises 3 pieds, hauteur 3 toises, largeur 6 pieds; menace aussi de ruine prochaine et il est en partie démoly. La porte de St. Roc a une tour quarrée, longueur 4 toises, hauteur 38 pieds, largenr de la porte 9 pieds; cette partie de mur menasse de ruine. Depuis la porte de St. Roc jusques à la première tour au dessons, en dessendant vis à vis les Jésuites, longueur 49 toises, hauteur 22 pieds; espesseur 6 pieds; cette partie de mur est sollide, à l'exception de 4 toises. Au dessus de la tour, il y a 4 toises de longueur sur 1 de hauteur; longueur de laditte tour, 4 toises, largeur 2 toises, hauteur 30 pieds. Autre partie de mur au dessous de la ditte tour, longueur 18 toises, hauteur 30 pieds, espesseur 6 pieds; cette partie de mur est sollide, à l'exception d'une toise en longueur sur 4 pieds de hauteur. Autre partie de mur jusques à une autre tour, longueur 5 toises 4 pieds, hauteur 16 pieds, dans la partie que les Jésuites ont fait démollir; longueur de laditte tour qui fait l'enconnure dudit mur vis à vis la rivière de l'Isle, longueur 3 toises, hauteur 16 pieds, largeur 3 toises 1 pied, espesseur 2 toises. Autre partie de ce mur depuis cette tour jusques à une autre tour, longueur 10 toises 2 pieds, hauteur 20 pieds, espesseur 6 pieds. Autre tour, longueur 3 toises 1 pied (Fol. 4), largeur 11 pieds, hauteur 20 pieds; c'est la partie de mur que les Jésuites ont fait démolir. Autre partie de murs jusques à une autre tour, longueur 12 toises 1 pied, hauteur 27 pieds, espesseur 5 pieds; cette partie est sollide. Autre tour, longueur 3 toises 3 pieds, largeur 2 toises 2 pieds, hauteur 34 pieds; les murs de cette tour sont sollide. Autre partie de murs jusques à une enconnure, longueur 16 toises, hauteur 34 pieds. espesseur 5 pieds; cette partie de mur est sollide.

Depuis cet enconnure jusques à une autre, longueur 26 toises, hauteur 24 pieds, espesseur 5 pieds 6 poulces; cette partie de mur est aussi sollide. Depuis cette enconnure jusques au moulin de St. Front, longueur 28 toises 4 pieds, hauteur 28 pieds, espesseur 6 pieds; cette partie de mur menasse de ruine dans plusieurs endroits et la rivière de l'Isle flotte contre ledit mur.

Et avons finy nôtre verbal de visite à l'heure de 5 heure du soir, vingt

septième du conrant. A Périgueux, même jour et an que dessus.

(Signé:)

Chalimon,

Chamier Consul

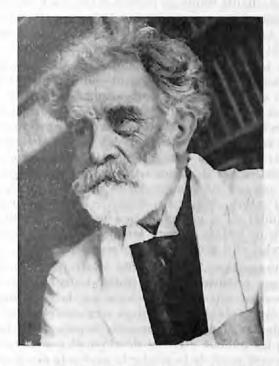
(daté au crayon)

M. et G. PONCEAU.

LE PROFESSEUR PITTARD

Si la disparition du grand savant genevois qui est mort en France, le 12 mai 1962, affecta la science mondiale, elle fut ressentie avec une émotion toute particulière dans notre Périgord, qui fut véritablement son pays d'adoption.

Il y était venu dès 1902, doublement attiré par l'amitié qui le liait déjà à l'Abbé Breuil et par les découvertes retentissantes que le jeune abbé venait de faire aux Eyzies, à huit jours d'intervalle,



le 8 et le 15 septembre 1901: les grottes ornées de Font-de-Gaume et des Combarelles.

A cette époque, Pittard, âgé de 35 ans, était professeur au Collège secondaire de Genève. Il n'y enseignait officiellement que l'histoire naturelle, mais il avait déjà dépassé le cadre étroit qui lui était assigné. Ayant été à Paris le fervent élève du disciple et successeur de Broca, l'anthropologiste Manouvrier, dont il garda toute sa vie le culte, il avait passé en 1898 sa thèse d'anthropologie

et obtenu dès 1902 une première mission en Roumanie. Au Collège, il avait créé avec ses seuls moyens un petit laboratoire de préhistoire et d'anthropologie pour ses élèves, devenus bientôt des disciples si ardents que soixante ans plus tard, il n'en est pas un qui ne parle encore avec émotion de « ces leçons exaltantes » et de l'empreinte qu'ils en ont reçue.

Pittard acquit ainsi un tel prestige que l'Université de Genève créa pour lui une chaire d'anthropologie, dont il fut naturellement le premier titulaire et le resta jusqu'en 1949, parce que les autorités genevoises lui demandèrent, par une décision exceptionnelle, de poursuivre au-delà de la limite d'âge un enseignement qui attirait à lui des étudiants venus du monde entier. Le Congrès international d'Anthropologie tenu en France en 1960, dont Pittard était le doyen d'âge, lui a donné la preuve, sous la forme d'une ovation triomphale à Brive, du souvenir impérissable qu'il a laissé.

Cette haute tâche qu'il a remplie durant toute une vie fut cependant loin d'absorber totalement son activité. Il public d'abord
de grands ouvrages d'anthropologie sur La Roumanic, Les Peuples
des Balkans, Les Races et l'Histoire, Les Tziganes, Le visage nouveau de la Turquie, Les Skoptzy, eunuques mystiques de Roumanie,
puis des centaines d'études dans les principales revues suisses et
françaises. Il fonde à Genève, en 1914, un organe scientifique de
premier ordre, Les Archives snisses d'Anthropologie générale, qui
s'impose aujourd'hui comme dès sa création, par la qualité de ses
travaux d'anthropologie, d'archéologie et d'ethnographie. Ce triple
objet d'études est la marque même de la personnalité et de l'œuvre
du fondateur. Pittard n'ayant jamais élevé de barrière à son esprit
de recherche, ni à son action bienfaisante.

L'anthropologie l'avait orienté à la fois vers l'ethnographie et l'archéologie préhistorique, qui satisfaisaient peut-être plus directement encore que l'anthropologie sa large compréhension de l'homme et le sens de l'humain, si accentué chez lui. Il considérait que l'étude des étapes de l'humanité depuis son origine aussi bien que dans les milieux attardés développait par la connaissance des mœurs le sentiment de la solidarité profonde des hommes à travers le temps et l'espace, malgré la diversité des races et la marche des civilisations, et favoriserait par là même l'éveil de la véritable fraternité.

Il voit ainsi la nécessité d'établir les premières bases d'un enseignement ethnographique sur la fondation d'un musée qui n'existe pas encore à Genève en 1901. Il le crée par son seul effort personnel, transportant lui-même dans une petite charrette des collections particulières dont il a obtenu la donation à sa Ville, qui,

aujourd'hui, grâce à lui, possède un des plus beaux Musées ethnographiques du monde, avec des pièces et des séries uniques.

Il apportera plus d'ardeur encore à ses recherches en archéologie préhistorique, peut-être parce qu'elles revêtent pour lui le visage de la France, qu'il aime depuis sa jeunesse et ses premières études à Paris. Il entreprend dès 1907 des fouilles en Dordogne, où il convie ses étudiants de Genève, qui garderont un si grand souvenir de ses leçons sur le terrain que récemment encore, au cours de ses cinq derniers étés, plusieurs d'entre eux reviennent y faire un pélerinage et revoir leur vieux maître dans la petite maison qu'il a acquise à Brantôme. Il poursuit ses fouilles chaque année, sauf pendant les deux guerres parce qu'il sait que sa présence à Genève pourra mieux servir les intérêts de la France. Il a publié les résultats de ses recherches en Dordogne dans plus de deux cents articles, outre une monographie sur la station des Festons à Brantôme, et il a fait don au Musée de Brantôme de la totalité des objets recueillis dans ses fouilles, ce qui a permis d'y créer une vaste section préhistorique. Ceci nous amène à son rôle social qui fut considérable, aussi bien au point de vue international, à la Croix-Rouge. à la Société des Nations, que pour sa Ville et pour la France, en faveur de laquelle il s'est dépensé sans compter durant les guerres. d'abord auprès de nos soldats blessés à Lyon en 1914-18, puis, à la seconde guerre, pour nos réfugiés, nos prisonniers, nos déportés.

L'homme, chez Pittard, a magnifié les dons du savant, doublé d'un poète. Il écrivit de fort heaux vers dans sa jeunesse et resta poète quant à l'àme, jusqu'à l'extrême vieillesse, dans sa prédilection pour la beauté des horizons et de la lumière de notre Périgord. Aucun de ceux qui l'ont connu ne pourra jamais oublier le charme qui émanait de lui, sans doute de son âme précisément et de l'exquise simplicité qu'elle lui inspirait. Chargé d'ans, de gloire, d'honneurs sans nombre — titres et récompenses, médailles et décorations de tous les pays — il n'a jamais fait sentir à qui que ce soit sa supériorité et jamais cessé de se pencher vers lous ceux qui avaient besoin d'une aide.

Ainsi s'expliquent la vénération qu'il a parlout suscitée, dans tous les milieux, la trace profonde qui demeure de son œuvre et de son enseignement, les multiples vocations qu'il a éveillées, enfin l'extraordinaire rayonnement qu'il exerçait non seulement autour de lui, mais encore à travers le monde et que la mort elle-même n'a pu détruire.

COMTESSE DE SAINT PERIER

LE BARON DE GAGEAC

A la séance du mois de juin dernier, mon attention fut attirée par l'annonce de l'entrée à la bibliothèque de la Société d'un petit livre intitulé : Epitre à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Dordogne, par M. le baron de Gageac. Ce livre, édité chez F. Dupont, imprimeur de la Préfecture, en 1830, venait d'être offert à la Société par

M. Peynaud, notre distingué collègue.

Si le nom du baron de Gageac m'avait fait dresser l'oreille, c'est que je cherche à réunir des documents sur le château de Gageac (canton de Sigoulès), pour en écrire une monographie. Le nom de « baron de Gageac » piqua d'autant plus ma curiosité que c'est un titre, et non un patronyme; ce semi-anonymat m'incita à rechercher lequel, parmi les anciens seigneurs de Gageac, taquinait la muse, à ses moments perdus, car cette épitre est en vers.

La lecture de l'ouvrage ne me renseigna pas plus que le titre, l'auteur ayant soigneusement évité de faire la moindre allusion à sa famille et à sa personne. Il y retrace des événements marquants pour le Périgord, mais rien ne peut mettre sur la trace de la personnalité du poète, même pas la plus petite note dont il accompagne son texte, à l'usage des gens

qui connaîtraient mal l'histoire de notre province.

Or, quelques jours plus tard, en cherchant des renseignements sur une tout autre question dans l'Armorial de la Noblesse du Périgord, de Frodefond, je tombai par hasard sur l'article « Du Reclus » où était retracée la généalogie de cette famille depuis le xvii" s., et cet article se terminait ainsi :

« Je ne veux pas terminer cette notice sans rappeler que l'un des membres de la famille, René-Amédée Du Reclus, baron de Gageac, nommé en 1830, membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Dordogne, composa à cette occasion une épître en vers qui n'est pas seulement l'œuyre d'un charmant poète, mais bien aussi celle d'un viai

patriote. »

Voilà donc notre baron de Gageac dûment identifié. Bien entendu le savais que la famille Du Reclus avait possédé Gageac au XVIII" s. et même après la Révolution. Cette famille est fort connue à Périgueux depuis le XVIII siècle où Pierre du Reclus, écuyer, seigneur de Lespinasse, est conseiller du Roi et chevalier d'honneur au présidial de Périgueux de 1694. L'un des membres de cette famille avait été maire de la ville en 1614, et également conseiller du Roi au présidial. Son nom figure sur la liste chronolog que des Maires publiée en 1873. Trois ordonnances de maintechre de noblesse ont été rendues par la Chambre des Francs-fiefs. le Conseil d'Elat du Roi et la dernière par M. de Bezon, intendant de la généralité de Bordeaux, en 1672,1676 et 1707. Dans ces ordonnances nous lisons le titre de chevalier (et même écuyer), mais de baronnie point. Il est vrai qu'à cette époque la famille ne possédait pas Gageac. Cela ne devait d'ailleurs pas beaucoup tarder.

VARIA 111

Les Du Reclus prirent possession de Gageac vers le milieu du xvur. Elie Du Reclus, chevalier, seigneur de Gageac, rend hommage au Roi « pour la terre et seigneurie, cy-devant baronnie » le 26 juillet 1754.

Quelques années plus tard, ce même Elie Du Reclus soutient un procès contre une D^{He} Marthe-Armande d'Essenault, issue des précédents propriétaires de Gageac. Il produit un aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Gageac daté du 23 mars 1762 à Bordeaux. Nous ; trouvons le dit seigneur, seul et unique héritier de dame Anne Chevalier, veuve de messire Pierre Du Reclus, chevalier, dame Du Reclus sa mère, qui jouit et possède la dite terre et seigneurie de Gageac, ci-devant baronnie, ci-devant

jouie sous le titre et qualité de baronnie, ... etc.

Voici donc le fils de Pierre Du Reclus, chevalier, devenu bel et bien baron de Gageac. Je dois dire que sans avoir épuisé la lecture des titres de propriété qui sont aux archives, ou ceux qui m'ont élé fournis par Mine de La Verrie, je n'ai pas trouvé le mot de « baronnie » au sujet de la lerre de Gageac ni au Moyen Age, ni quand cette terre était la propriété des de Chassaignes, des de Ségur ou des d'Essenault. Il est vrai que de nombreux parchemins ont été détruits dans l'incendie de la maison de deux vieilles demoiselles demeurant à Gageac au siècle dernier, et dont le père avait été longtemps l'homme de confiance de la famille Du Reclus. Celle-ci ayant laissé le château tomber en ruines, la famille Rayant dite de Fontneuve avait emporté les archives dans sa maison. Cela ne les préserva pas de la destruction, hélas l'Ainsi donc, à partir de 1754, nous avons une lignée de barons de Gageac ininterrompue jusqu'à René - Amédée Du Reclus, le baron de Gageac poète, auteur de l'Epitre à la Société d'Agriculture.

II était né le 15 mars 1788 à Périgueux. Il épousa au château de Puy, près de Rochechouart, le 16 mars 1812, Marie-Antoinette de la Vergne. Il y

résidait habituellement, c'était donc là qu'il habitait en 1830.

Jusqu'ici rien que de normal, si nous passons sur l'origine obscure de la baronnie. Mais, dans le même temps à Gageac, il y avait un autre baron, non moins authentique que le premier, et point du tout de la même origigine. Deux barons pour la même baronnie, c'est assez peu courant.

Voici les faits: Les Du Reclus, ruines peut-être par la Révolution, avaient des dettes. Les créanciers commencèrent à devenir menaçants des 1815. Les Du Reclus usérent d'artifices de procédure pour relarder la vente du château et de la baronnie, aulant qu'ils le purent, Cependant le domaine fut vendu devant le tribunal de Bergerac en 1824, le 30 novembre,

movement la somme de 24.000 francs.

La saisie immobilière avait été faite au requis du sieur et dame Turpin, « l'adjudication qui lui en a été faite n'est pas pour son compte, mais bien pour celui de Monsieur Joseph-Michel-Jean Doussault de la primaudière, créé baron par le Roi, officier supérieur, officier de la Legion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et de l'ordre russe de Sainte-Anne, membre du Conseil général de la Dordogne, demeurant à Larmane, commune de la Rouquette, canton de Vélines (...), déclarant en outre mon dit sieur de la Primaudière que la présente acquisition est faite à titre de remploi d'une portion de ses immeubles propres pendant son mariage avec dame Bricheau de Larmane, son épouse (...), afin que le domaine de Gageae soit désormais considéré comme sa propriété personnelle exclusive et particulière ».

En somme, Michel de la Primaudière avait été fait baron par le Roi et il fallait une baronnie. Justement, non loin de son tieu de résidence, il se tronvait qu'il y en avait une à vendre, il l'achela. Je crois d'ailleurs que pour jouir de son titre, il fallait qu'il constituât un majorat : c'est ce qu'il fit et il put jouir en paix de son titre de baron de Gageac dès 1824.

Mais alors, direz-vons, les deux familles ont dû se haïr. Heureusement que nous ne sommes pas au pays de la vendetta. Il n'en fut rien, et la « Guerre des Barons » n'eut pas lieu, car René-Amédée du Reclus ne laissa pas de descendance mâle, en ligne directe au moins, ni Michel de la Primaudière non plus.

Le château et la baronnie furent vendus une fois encore vers la fin du siècle dernier à M. de la Verrie, qui n'a jamais songé à prendre le titre de baron de Gageac, auquel il aurait pu prétendre aussi bien que les précèdents propriétaires. Son titre de comte de Vivans lui suffit car il est attaché à sa famille et non à un domaine.

Mmn MARSAC.

EXTRAIT

du testament de Messire René d'Hautefort, de la Mothe, Abzac, etc., fait à Marquessac, paroisse de Saint-Pantaly, le 4 août 1646.

Je veux être enseveli dans l'église de St-Pantaly, le plus près du corps de ma bien aimée (Jeanne de Marquessac) qu'il se pourra; et je prie ceux qui en prendront le soin de me laisser un bracelet de ses cheveux, que j'ai au bras gauche, et une bague d'or, avec un petit diamant que je porte, étant la première et dernière faveur que j'aye eu d'elle. Je défends à mon héritier de me faire aueunes pompes funèbres, voulant être enterre sans aueune solemnité. Bien veu comme bon chrétien, catholique, apostolique et romain, je dis et déclare que, par la bonté et grâce particulière de Dieu, j'ai esté marié avec Jeanne de Marqueyssac, dame dadit lieu, ma très chère et honorée femme, de laquelle j'ay esté privé par mes grands pêchés, Dieu me reconnaissant indigne de plus long-temps possèder la plus aimable et meilleure femme qui ave jannais esté; la vertu de laquelle était si grande qu'il n'y a jamais eu si belle union ni si cruelle séparation. Je proteste, avec vérité, qu'elle a toujours véeu dans la pureté d'une âme très résignée, et qu'en cette façon, elle a souffert avec grande constance, le martire; par le 18° décembre 1643, Dieu me la ravit pour la loger dans le Ciel; sa vie et sa fin qui fut miraculeuse m'en assure. El comme j'ay esté 25 ans, 5 mois, 5 jours et 5 heures le plus fortuné des hommes, je suis et me cognais maintenant le plus malheureux du monde. L'expérience que j'ai que Dieu ouvrira l'oreille bientôt à la supplication que je fais tous les jours de m'appeler bientôt à luy, adoucit en quelque façon le travail de mon âme, Je prie ceux qui verront digression de ne trouver pas mauvais ce que la violence de cette douleur qui est la plus sensible qui aye jamais esté, me fait ici d'inutil.

Bibl. Nat., collection Périgord, tome CXLIV, fol. 76 (Copie de Lespine)

René d'Hautefort, fils de François, premier marquis d'Hautefort et de Louise des Cars, avait épousé le 12 juillet 1618, Jeanne de Marquessac, fille de Raymond, de St-Pantaly, et de Gabrielle d'Abzac, de la Douze; elle lui donna 5 garçons et 3 filles.

René d'Hautefort, étant malade à Paris, fit un codicille le 23 juillet 1653, demandant à ce que son corps fût embaumé pour être porté dans la sépulture de sa femme ; sa mort est d'avant le 14 février 1654.

Communiqué par J. BOUCHEREAU.